

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 22 FÉVRIER 2022

PROCES VERBAL INTEGRAL

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux février à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Castel Park sur la commune de Surgères en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.
En exercice	Présents	Votants	
50	31 puis 32 puis 32 puis 32	39 puis 40 puis 39 puis 40	
Présents / Membres titulaires :			
Jean GORIOUX – Catherine DESPREZ - Raymond DESILLE - Christian BRUNIER (a reçu pouvoir de Danielle BALLANGER) – Gilles GAY – Pascal TARDY (a reçu pouvoir d'Isabelle DECOURT) - Walter GARCIA (a reçu pouvoir de Martine LLEU) - Christophe RAULT - Didier BARREAU – Pascale GRIS (a reçu pouvoir de Frédérique RAGOT) – Joël LALOYAUX - Marie-France MORANT – Anne Sophie DESCAMPS - François PELLETIER - Olivier DENECHAUD - Baptiste PAIN – Emmanuel JOBIN - Florence VILLAIN - Eric BERNARDIN – Alisson CURTY – Philippe BARITEAU (a reçu pouvoir de Micheline BERNARD) – Jean Michel SOUSSIN (a reçu pouvoir d'Emmanuel NICOLAS) - Christelle GRASSO - Matthieu CADOT – Pascale BERTEAU – Bruno CALMONT (a reçu pouvoir de Barbara GAUTIER) - Philippe BODET – Marylise BOCHE - Jean Yves ROUSSEAU (a reçu pouvoir de Sylvie PLAIRE) Stéphane AUGÉ – Thierry PILLAUD Monsieur Emmanuel JOBIN est arrivé à 18h15 et n'a pas participé aux 14 premières délibérations.			
Présents / Membres suppléants :			
Yannick BODAN			
Absents non représentés :			
Philippe PISSOT (excusé), Éric GUINOISEAU (excusé), Steve GABET (excusé), David CHAMARD (excusé), Jean-Pierre SECQ (excusé), Younes BIAR, Laurent ROUFFET (excusé), Didier TOUVRON (excusé), Thierry BLASZEZYK Angélique PEINTRE (excusée)			
Etaient invités et présents :			
Egalement présents à la réunion :			
Christelle LAFAYE PELLEFIGUE – Marc BOUSSION – François PERCOT - Isabelle DESCHAMPS Sophie RAMBAUT – Trésorière			
Secrétaire de séance :			Affichage des extraits du procès-verbal en date du : Le Président, Jean GORIOUX
Philippe BARITEAU			
Convocation envoyée le :			
16 février 2022			
Affichage de la convocation (art. L 2121-10 du CGCT) le :			
16 février 2022			

Ordre du jour :

1. FINANCES

- 1.1 Approbation des comptes de gestion 2021 - Budget principal et budgets annexes
- 1.2 Approbation des comptes administratifs 2021 – Budget principal et budgets annexes
- 1.3 Affectation des résultats 2021 - Budget principal et budgets annexes
- 1.4 Vote du budget primitif 2022 - Budget principal et budgets annexes
- 1.5 Modification de l'Autorisation de Programme sur Crédits de Paiement n°2015-01 - Pôle Gare de Surgères
- 1.6 Modification de l'Autorisation de Programme sur Crédits de Paiement n°2018-02 - Salle multisport de Surgères
- 1.7 Modification de l'Autorisation de Programme sur Crédits de Paiement n°2019-01- Plan Climat Air Energie Territorial
- 1.8 Modification de l'Autorisation de Programme sur Crédits de Paiement n°2020-01 - Piscine de Surgères – Rénovation de la salle des machines

2. DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN VERTU DE SA DELEGATION

Monsieur le Président informe que le calendrier des événements communautaires est remis à chaque élu communautaire ce jour.

De plus, une erreur s'est glissée dans le tableau récapitulatif des indemnités versées aux élus : Madame Micheline BERNARD est Présidente du SYRIMA et non Vice-Présidente.

Enfin, le conseil communautaire du 19 avril est avancé au mardi 12 avril. En effet, le vote de la Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères doit avoir lieu avant le 15 avril.

1. FINANCES

Madame Sophie RAMBAUD, Trésorière, informe que le vote des comptes de gestion conditionne celui des comptes administratifs permettant la reprise des résultats au prochain budget.

1.1 Approbation des comptes de gestion 2021 - Budget principal et budgets annexes

Approbation des comptes de gestion 2021 – Budget Annexe Bâtiments Relais

(Délibération n°2022-02-17)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

Vu la délibération n°2021-02-43 du 23 février 2021 approuvant le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe Bâtiments Relais,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion 2021 du budget Annexe Bâtiments Relais est conforme au Compte Administratif 2021,

Considérant que le présent Compte de Gestion n'appelle aucune observation,

Ces explications entendues, **Monsieur Jean GORIOUX, Président**, demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur le présent Compte de Gestion 2021 du Budget Annexe Bâtiments Relais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve le compte de gestion 2021 du Budget Annexe Bâtiments Relais dressé par le comptable,
- Déclare que le compte de gestion 2021 du Budget Annexe Bâtiments Relais, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Approbation des comptes de gestion 2021 – Budget Annexe ZI Fief Girard Est D5

(Délibération n°2022-02-18)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

Vu la délibération n°2021-02-43 du 23 février 2021 approuvant le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe ZI Fief Girard Est D5,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion 2021 du budget Annexe ZI Fief Girard Est D5 est conforme au Compte Administratif 2021,

Considérant que le présent Compte de Gestion n'appelle aucune observation,

Ces explications entendues, **Monsieur Jean GORIOUX, Président**, demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur le présent Compte de Gestion 2021 du Budget Annexe ZI Fief Girard Est D5.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve le compte de gestion 2021 du Budget Annexe ZI Fief Girard Est D5 dressé par le comptable,
- Déclare que le compte de gestion 2021 du Budget Annexe ZI Fief Girard Est D5, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Approbation des comptes de gestion 2021 – Budget Annexe ZI Fief St Gilles

(Délibération n°2022-02-19)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

Vu la délibération n°2021-02-43 du 23 février 2021 approuvant le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe ZI Fief St Gilles,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion 2021 du budget Annexe ZI Fief St Gilles est conforme au Compte Administratif 2021,

Considérant que le présent Compte de Gestion n'appelle aucune observation,

Ces explications entendues, **Monsieur Jean GORIOUX, Président**, demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur le présent Compte de Gestion 2021 du Budget Annexe ZI Fief St Gilles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve le compte de gestion 2021 du Budget Annexe ZI Fief St Gilles dressé par le comptable,
- Déclare que le compte de gestion 2021 du Budget Annexe ZI Fief St Gilles, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part,

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Approbation des comptes de gestion 2021 – Budget Annexe Parc d'activités de La Combe

(Délibération n°2022-02-20)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

Vu la délibération n°2021-02-43 du 23 février 2021 approuvant le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe Parc d'activités de La Combe,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion 2021 du budget Annexe Parc d'activités de La Combe est conforme au Compte Administratif 2021,

Considérant que le présent Compte de Gestion n'appelle aucune observation,

Ces explications entendues, **Monsieur Jean GORIOUX, Président**, demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur le présent Compte de Gestion 2021 du Budget Annexe Parc d'activités de La Combe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve le compte de gestion 2021 du Budget Annexe Parc d'activités de La Combe dressé par le comptable,
- Déclare que le compte de gestion 2021 du Budget Annexe Parc d'activités de La Combe, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Approbation des comptes de gestion 2021 – Budget Annexe Parc commercial de La Perche

(Délibération n°2022-02-21)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

Vu la délibération n°2021-02-43 du 23 février 2021 approuvant le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe Parc commercial de La Perche,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion 2021 du budget Annexe Parc commercial de La Perche est conforme au Compte Administratif 2021,

Considérant que le présent Compte de Gestion n'appelle aucune observation,

Ces explications entendues, **Monsieur Jean GORIOUX, Président**, demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur le présent Compte de Gestion 2021 du Budget Annexe Parc commercial de La Perche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve le compte de gestion 2021 du Budget Annexe Parc commercial de La Perche dressé par le comptable,
- Déclare que le compte de gestion 2021 du Budget Annexe Parc commercial de La Perche, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Approbation des comptes de gestion 2021 – Budget Annexe Parc d'activités Le Cluseau

(Délibération n°2022-02-22)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

Vu la délibération n°2021-02-43 du 23 février 2021 approuvant le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe Parc d'activités Le Cluseau,

Vu la délibération 2021-11-10 du 16 novembre 2021 afférente à la décision modificative n°1 au Budget Primitif 2021 du Budget Annexe Parc d'activités Le Cluseau,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion 2021 du budget Annexe Parc d'activités Le Cluseau est conforme au Compte Administratif 2021,

Considérant que le présent Compte de Gestion n'appelle aucune observation,

Ces explications entendues, **Monsieur Jean GORIOUX, Président**, demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur le présent Compte de Gestion 2021 du Budget Annexe Parc d'activités Le Cluseau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve le compte de gestion 2021 du Budget Annexe Parc d'activités Le Cluseau dressé par le comptable,
- Déclare que le compte de gestion 2021 du Budget Parc d'activités Le Cluseau, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Approbation des comptes de gestion 2021 – Budget Annexe Parc d'activités des Basses Varennes

(Délibération n°2022-02-23)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

Vu la délibération n°2021-02-43 du 23 février 2021 approuvant le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe Parc d'activités des Basses Varennes,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion 2021 du budget Annexe Parc d'activités des Basses Varennes est conforme au Compte Administratif 2021,

Considérant que le présent Compte de Gestion n'appelle aucune observation,

Ces explications entendues, **Monsieur Jean GORIOUX, Président**, demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur le présent Compte de Gestion 2021 du Budget Annexe Parc d'activités des Basses Varennes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve le compte de gestion 2021 du Budget Annexe Parc d'activités des Basses Varennes dressé par le comptable,
- Déclare que le compte de gestion 2021 du Budget Annexe Parc d'activités des Basses Varennes, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Approbation des comptes de gestion 2021 – Budget Annexe Pépinière Agroalimentaire
(Délibération n°2022-02-24)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

Vu la délibération n°2021-02-43 du 23 février 2021 approuvant le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe Pépinière Agroalimentaire,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion 2021 du budget Annexe Pépinière Agroalimentaire est conforme au Compte Administratif 2021,

Considérant que le présent Compte de Gestion n'appelle aucune observation,

Ces explications entendues, **Monsieur Jean GORIOUX, Président**, demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur le présent Compte de Gestion 2021 du Budget Annexe Pépinière Agroalimentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve le compte de gestion 2021 du Budget Annexe Pépinière Agroalimentaire dressé par le comptable,
- Déclare que le compte de gestion 2021 du Budget Annexe Pépinière Agroalimentaire, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Approbation des comptes de gestion 2021 – Budget Annexe ZA Le Thou Tranche II
(Délibération n°2022-02-25)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

Vu la délibération n°2021-02-43 du 23 février 2021 approuvant le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe ZA Le Thou Tranche II,

Vu la délibération 2021-12-11 du 21 décembre 2021 afférente à la décision modificative n°1 au Budget Primitif 2021 du Budget Annexe ZA Le Thou Tranche II,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion 2021 du budget Annexe ZA Le Thou Tranche II est conforme au Compte Administratif 2021,

Considérant que le présent Compte de Gestion n'appelle aucune observation,

Ces explications entendues, **Monsieur Jean GORIOUX, Président**, demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur le présent Compte de Gestion 2021 du Budget Annexe ZA Le Thou Tranche II.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité

- Approuve le compte de gestion 2021 du Budget Annexe ZA Le Thou Tranche II dressé par le comptable,
- Déclare que le compte de gestion 2021 du Budget Annexe ZA Le Thou Tranche II, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Approbation des comptes de gestion 2021 – Budget Annexe ZA de la Métairie

(Délibération n°2022-02-26)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

Vu la délibération n°2021-02-43 du 23 février 2021 approuvant le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe ZA de la Métairie,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion 2021 du budget Annexe ZA de la Métairie est conforme au Compte Administratif 2021,

Considérant que le présent Compte de Gestion n'appelle aucune observation,

Ces explications entendues, **Monsieur Jean GORIOUX, Président**, demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur le présent Compte de Gestion 2021 du Budget Annexe ZA de la Métairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve le compte de gestion 2021 du Budget Annexe ZA de la Métairie dressé par le comptable,
- Déclare que le compte de gestion 2021 du Budget Annexe ZA de la Métairie, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part,

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Approbation des comptes de gestion 2021 – Budget Annexe ZI de Forges

(Délibération n°2022-02-27)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

Vu la délibération n°2021-02-43 du 23 février 2021 approuvant le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe ZI de Forges,

Vu la délibération 2021-12-10 du 21 décembre 2021 afférente à la décision modificative n°1 au Budget Primitif 2021 du Budget Annexe ZI de Forges,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion 2021 du budget Annexe ZI de Forges est conforme au Compte Administratif 2021,

Considérant que le présent Compte de Gestion n'appelle aucune observation,

Ces explications entendues, **Monsieur Jean GORIOUX, Président**, demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur le présent Compte de Gestion 2021 du Budget Annexe ZI de Forges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve le compte de gestion 2021 du Budget Annexe ZI de Forges dressé par le comptable,
- Déclare que le compte de gestion 2021 du Budget Annexe ZI de Forges, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Approbation des comptes de gestion 2021 – Budget Annexe ZI Ouest II

(Délibération n°2022-02-28)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

Vu la délibération n°2021-02-43 du 23 février 2021 approuvant le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe ZI Ouest II,

Vu la délibération 2021-12-12 du 21 décembre 2021 afférente à la décision modificative n°1 au Budget Primitif 2021 du Budget Annexe ZI Ouest II,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion 2021 du budget Annexe ZI Ouest II est conforme au Compte Administratif 2021,

Considérant que le présent Compte de Gestion n'appelle aucune observation,

Ces explications entendues, **Monsieur Jean GORIOUX, Président**, demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur le présent Compte de Gestion 2021 du Budget Annexe ZI Ouest II.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve le compte de gestion 2021 du Budget Annexe ZI Ouest II dressé par le comptable,
- Déclare que le compte de gestion 2021 du Budget Annexe ZI Ouest II, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Approbation des comptes de gestion 2021 – Budget Annexe ZI St Mard

(Délibération n°2022-02-29)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

Vu la délibération n°2021-02-43 du 23 février 2021 approuvant le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe ZI St Mard,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion 2021 du budget Annexe ZI St Mard est conforme au Compte Administratif 2021,

Considérant que le présent Compte de Gestion n'appelle aucune observation,

Ces explications entendues, **Monsieur Jean GORIOUX, Président**, demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur le présent Compte de Gestion 2021 du Budget Annexe ZI St Mard.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve le compte de gestion 2021 du Budget Annexe ZI St Mard dressé par le comptable,
- Déclare que le compte de gestion 2021 du Budget Annexe ZI St Mard, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Approbation des comptes de gestion 2021 – Budget Principal de la Communauté de Communes Aunis Sud

(Délibération n°2022-02-30)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

Vu la délibération n°2021-02-43 du 23 février 2021 approuvant le budget primitif 2021 du Budget Principal de la Communauté de Communes Aunis Sud

Vu la décision n°2021D48 du 30 juin 2021 afférente au virement de crédits n°1 au Budget Primitif 2021 du Budget Principal de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Vu la décision n°2021D67 du 20 septembre 2021 afférente au virement de crédits n°2 au Budget Primitif 2021 du Budget Principal de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Vu la décision n°2021D82 du 25 octobre 2021 afférente au virement de crédits n°3 au Budget Primitif 2021 du Budget Principal de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Vu la délibération 2021-11-09 du 16 novembre 2021 afférente à la décision modificative n°1 au Budget Primitif 2021 du Budget Principal de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Vu la décision n°2021D92 du 6 décembre 2021 afférente au virement de crédits n°4 au Budget Primitif 2021 du Budget Principal de la Communauté de Communes Aunis Sud

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion 2021 du budget Principal de la Communauté de Communes Aunis Sud est conforme au Compte Administratif 2021,

Considérant que le présent Compte de Gestion n'appelle aucune observation,

Ces explications entendues, **Monsieur Jean GORIOUX, Président**, demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur le présent Compte de Gestion 2021 du Budget Principal de la Communauté de Communes Aunis Sud.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve le compte de gestion 2021 du Budget Principal de la Communauté de Communes Aunis Sud dressé par le comptable,
- Déclare que le compte de gestion 2021 du Budget Principal de la Communauté de Communes Aunis Sud, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Arrivée de Monsieur Emmanuel JOBIN

1.2 Approbation des comptes administratifs 2021 – Budget principal et budgets annexes

(Délibération n°2022-02-31)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif, et l'article L2313-1 prévoyant le contenu des documents budgétaires dont une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointe au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux

Vu les comptes de gestion 2011 dressés par le comptable,

Considérant que **Madame Catherine DESPREZ, 1^{ère} vice-présidente** a été désignée pour présider la séance lors du vote du compte administratif,

Monsieur Jean GORIOUX, Président, présente les comptes administratifs 2021 du Budget Principal et des Budgets Annexes de la Communauté de Communes Aunis Sud, et notamment la note de synthèse brève et synthétique annexée aux présents comptes administratifs.



Budget Principal

Section de Fonctionnement

Monsieur le Président indique que les recettes de gestion ont augmenté de 2,74% entre 2020 et 2021, après avoir déjà connu une hausse importante de 6,1% entre 2020 et 2021.

CA 2021 – Budget Principal

Recettes de fonctionnement

▪ *Atténuations de charges :*

Ce chapitre enregistre :

- Les remboursements de l'assurance statutaire de la Communauté de Communes dans le cadre d'absence pour maladie d'agents. Ce poste atteint une recette globale de 159,8 K€, en hausse de 51% par rapport à 2020, traduisant un nombre important d'arrêts maladie au sein de la collectivité
- La valorisation de la part salariale des titres restaurant : 35,3 K€



CA 2021 – Budget Principal

Recettes de fonctionnement

▪ Produits des services :

Produit des services	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Diff.	Var en %
Piscines	77 224,40 €	22 695,15 €	36 778,00 €	14 082,85 €	62%
Vac'en sport	19 041,00 €	8 896,00 €	9 184,00 €	288,00 €	3%
Ecole multisports	3 663,00 €	2 855,00 €	3 665,00 €	810,00 €	28%
Conservatoire	89 497,89 €	68 669,74 €	62 751,18 €	-5 918,56 €	-9%
Site archéologique	1 119,00 €	860,00 €	1 156,50 €	296,50 €	34%
MAD minibus	21 844,40 €	12 583,62 €	7 717,52 €	-4 866,10 €	-39%
TOTAL	212 389,69 €	116 559,51 €	121 252,20 €	4 692,69 €	4%

Après une baisse de 7,5% en 2020, les produits des services ont augmenté de 8,1% entre 2020 et 2021

L'effet de la crise sanitaire se fait encore largement sentir avec une hausse globale de ces produits de 4% par rapport à 2021 mais un niveau encore inférieur de 43% au niveau de 2019. Les recettes sportives progressent mais restent inférieures de 50% par rapport à la situation avant crise sanitaire.

Les recettes du conservatoire de musique et des mises à disposition de minibus continuent, quant à elles, de diminuer.



4

Ce chapitre enregistre 2 types de recettes, à savoir les refacturations des mises à disposition d'agents et les produits de services payants.

Les recettes pour les piscines ont augmenté par rapport à 2021 mais elles restent largement inférieures à celles de 2019.

Le programme Vac'en sport reste stable malgré le nombre restreint de places du fait de la crise sanitaire.

Le conservatoire connaît encore une baisse très sensible de ses recettes.

Du fait de la baisse d'activités liée à la crise sanitaire, les prêts de minibus ont diminué.

CA 2021 – Budget Principal

Recettes de fonctionnement

▪ Impositions Directes :

	Bases définitives 2020	Bases définitives 2021	Variation	Taux	Variation du Produit théorique *
CFE	6 525 589,00 €	5 184 746,00 €	-20,5%	24,50%	-328 506,54 €
TH - THRS	39 567 113,00 €	3 224 288,00 €	-91,9%	8,68%	-3 154 557,21 €
TFB	30 224 887,00 €	29 837 546,00 €	-1,3%	1,27%	-4 919,23 €
TFNB	2 206 315,00 €	2 209 609,00 €	0,1%	6,44%	212,13 €
					-3 487 770,84 €

2021 = transformation importante des produits de fiscalité des collectivités territoriales :

Pour la CdC Aunis Sud, la taxe d'habitation sur les résidences principales a été remplacée par un reversement de quote-part de TVA nationale.

Les bases de Cotisation Foncière des Entreprises ont fortement diminué du fait de la mise en place, dans le cadre de la loi de finances 2021, d'une réduction de moitié de la valeur locative des locaux industriels. Cette réforme touche également les bases de Taxes Foncières sur les Propriétés Bâties. Ces diminutions de bases sont compensées par l'Etat par le versement d'allocations compensatrices.



* Produit théorique : produit réel différent car tenant compte des lissages de taux

5

La nomenclature M57 scinde le chapitre Impôts et Taxes en 2 chapitres distinguant ainsi les recettes d'impositions directes des autres produits fiscaux.

CA 2021 – Budget Principal

Recettes de fonctionnement

■ Impositions Directes:

	CA 2020	CA 2021	Variation en €	Variation en %
CVAE	1 177 842,00 €	1 131 558,00 €	-46 284,00 €	-3,9%
TASCOM	375 452,00 €	312 474,00 €	-62 978,00 €	-16,8%
IFER	328 347,00 €	379 577,00 €	51 230,00 €	15,6%

CVAE : contrairement aux deux derniers exercices, a diminué de 3,9%. Cependant, cette baisse est inférieure aux craintes de l'effet de la crise sanitaire sur la santé financière des entreprises du territoire.

TASCOM : diminution importante de la fiscalité d'un contribuable

IFER : hausse des produits liés aux éoliennes terrestres et à la production d'énergie photovoltaïque.



6

CA 2021 – Budget Principal

Recettes de fonctionnement

■ Impositions Directes :

	CA 2020	CA 2021	Variation en €	Variation en %
Rôles supplémentaires	96 140,00 €	122 474,00 €	26 334,00 €	27,4%
TEOM	2 707 670,00 €	2 788 395,00 €	80 725,00 €	3,0%
Taxe de séjour	56 756,13 €	69 286,48 €	12 530,35 €	22,1%
Taxe GEMAPI	129 171,00 €	104 802,00 €	-24 369,00 €	-18,9%

TEOM : hausse de l'appel à contribution de Cyclad de 3,2%, les recettes de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ont progressé de 3,0%, notamment du fait de la hausse du taux porté de 9,10% à 9,17%.

Taxe GEMAPI : calculée en fonction du budget prévisionnel de la compétence, a diminué entre 2020 et 2021



7

CA 2021 – Budget Principal

Recettes de fonctionnement

▪ Autres Impôts et Taxes :

	CA 2020	CA 2021	Variation en €	Variation en %
Reversement QP TVA		3 499 864,00 €		
AC négatives	79 052,04 €	79 052,04 €	0,00 €	0,0%
FPIC	294 468,00 €	324 257,00 €	29 789,00 €	10,1%

Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales : forte progression du fait d'une augmentation conjuguée de la population DGF de l'ensemble intercommunal et de la hausse de la valeur du point de reversement fixée par l'Etat.



8

CA 2021 – Budget Principal

Recettes de fonctionnement

▪ Dotations et participations :

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Dotation d'intercommunalité	653 797,00 €	594 614,00 €	635 764,00 €	672 681,00 €	674 097,00 €
Dotation compensation GFP	845 256,00 €	827 606,00 €	808 603,00 €	793 819,00 €	778 185,00 €
Total	1 499 053,00 €	1 422 220,00 €	1 444 367,00 €	1 466 500,00 €	1 452 282,00 €
Variation / N-1	-188 726,00 €	-76 833,00 €	22 147,00 €	22 133,00 €	-14 218,00 €
Cumul Variation depuis 2014	-680 807,00 €	-757 640,00 €	-735 493,00 €	-713 360,00 €	-727 578,00 €



DGF : stagnation de la Dotation d'Intercommunalité (+0,2%) et baisse de la Dotation de Compensation des Groupements à Fiscalité Propre (-2,0%)

9

CA 2021 – Budget Principal

Recettes de fonctionnement

▪ Dotations et participations :

De nouveaux projets portés par la Communauté de Communes ont également permis de générer de nouvelles recettes de subventions :

- Maison France Services : aide de 30 000 € de l'Etat
- Centre de vaccination : soutien de 34 000 € de l'Agence Régionale de Santé
- Territoire zéro Chômeurs Longue Durée : convention avec la Région pour un soutien (6,3K€ en 2021)



10

CA 2021 – Budget Principal

Recettes de fonctionnement

▪ Dotations et participations :

Forte variation des allocations compensatrices en lien avec la réforme de la fiscalité :

Allocations compensatrices	CA 2020	CA 2021	Variation en €
Au titre de la CET	64 878,00 €	464 235,00 €	399 357,00 €
Au titre des taxes foncières	37,00 €	16 884,00 €	16 847,00 €
Au titre de la taxe d'habitation	307 060,00 €	0,00 €	-307 060,00 €
Au titre de la GEMAPI	0,00 €	6 893,00 €	6 893,00 €
Total	371 975,00 €	488 012,00 €	116 037,00 €

Au titre de la CET : baisse des bases de CFE. En rapprochant les recettes de CFE et ces alloc. Comp., on voit une hausse générale de recette

Au titre des TF : baisse des valeurs locatives des locaux industriels

Au titre de la TH : suppression au même titre que la taxe

Au titre de la GEMAPI : effet des baisses des valeurs locatives



11

L'allocation compensatrice versée au titre de la Cotisation Economique Territoriale augmente très fortement. Le rapprochement de la variation de cette recette avec la variation du produit de CFE permet de mettre en lumière un accroissement des recettes liées à la fiscalité économique du territoire.

L'allocation compensatrice au titre des taxes foncières tient compte de la réforme des valeurs locatives des locaux industriels.

L'allocation compensatrice liée à la taxe d'habitation est logiquement supprimée. Cette suppression ainsi que la baisse de recette de produit fiscal de TH peut être rapprochée de la nouvelle recette de reversement de quote-part de TVA nationale.

Une allocation compensatrice est versée, permettant de compenser la différence entre le produit voté et reversé en recettes fiscales.

CA 2021 – Budget Principal

Recettes de fonctionnement

■ Bilan réforme de la fiscalité:

Produit 2020	CA 2020	Produit 2021	CA 2021	Variation
Taxe d'habitation	3 434 428,00 €	THRS	279 868,00 €	
Alloc comp. TH	307 060,00 €	QP TVA	3 499 864,00 €	
Total TH	3 741 488,00 €	Total TH	3 779 732,00 €	1,02%
Taxe foncière / Propriétés bâties	383 561,00 €	Taxe foncière / Propriétés bâties	378 769,00 €	
Alloc comp. TFB	35,00 €	Alloc comp. TFB	16 881,00 €	
Total TFB	383 596,00 €	Total TFB	395 650,00 €	3,14%
Taxe foncière / Propriétés non bâties	131 232,00 €	Taxe foncière / Propriétés non bâties	133 061,00 €	
Alloc comp. TFNB	2,00 €	Alloc comp. TFNB	3,00 €	
Total TFNB	131 234,00 €	Total TFNB	133 064,00 €	1,39%
Cotisation Foncière des Entreprises	1 599 226,00 €	Cotisation Foncière des Entreprises	1 270 471,00 €	
Alloc comp. CFE	63 949,00 €	Alloc comp. CFE	464 235,00 €	
Total CFE	1 663 175,00 €	Total CFE	1 734 706,00 €	4,30%



Un bilan basé sur la nouvelle répartition des produits de fiscalité de la CdC laisse apparaître des variations positives sur tous les postes.

12

CA 2021 – Budget Principal

Recettes de fonctionnement

■ Autres produits de gestion courante :

Dans le cadre de la M57, le chapitre 75 autres produits de gestion courante enregistre principalement en 2021 :

- Les recettes de loyers de la CdC (gendarmeries, logements, parc photovoltaïque)
- Les remboursements d'assurance (en 2021, principalement le sinistre du logement à Charmeneuil)
- Les pénalités sur marchés

■ Produits exceptionnels :

- Annulation d'une subvention versée à Initiative Nouvelle-Aquitaine en 2020 dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Economie Locale. Cette subvention est reversée à Initiative Charente-Maritime qui va gérer ce fonds localement



13

CA 2021 – Budget Principal

Recettes de fonctionnement : vue générale

	Recettes de fonctionnement	CA 2020	Budget 2021	CA 2021	Var 20/21
013	Atténuations de charges	121 223,41 €	127 000,00 €	195 109,06 €	60,9%
70	Produits des services	543 448,25 €	654 476,00 €	587 286,28 €	8,1%
73	Impôts et taxes	10 857 859,17 €	4 123 555,00 €	3 903 173,04 €	0,7%
731	Impositions Directes		6 882 435,00 €	7 031 872,48 €	
74	Dotations, subventions et participations	2 453 430,82 €	2 157 981,00 €	2 623 218,75 €	6,9%
75	Autres produits de gestion courante	299 566,01 €	312 110,00 €	326 987,49 €	9,2%
77	Produits exceptionnels	31 833,28 €	64 690,00 €	70 020,39 €	120,0%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	73 726,12 €	185 000,00 €	104 096,15 €	41,2%
002	Résultat d'exécution reporté	1 151 388,80 €	1 592 050,78 €	1 592 050,78 €	38,3%
	TOTAL SECTION	15 532 475,86 €	16 099 297,78 €	16 433 814,42 €	5,80%



Hausse des recettes de gestion : + 2,7% contre +6,1% entre 2019 et 2020

14

CA 2021 – Budget Principal

Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général :

	CA 2020	CA 2021	Variation en €	Variation en %
Charges à caractère général 011	1 209 163,04 €	1 147 002,95 €	-62 160,09 €	-5,1%
hors GEMAPI	1 165 631,97 €	1 146 805,91 €	-18 826,06 €	-1,6%
GEMAPI	43 531,07 €	197,04 €	-43 334,03 €	-99,5%



Baisse du chapitre de 5,1% entre 2020 et 2021, mais « seulement » de 1,6% en excluant la variation du poste GEMAPI :

- La situation sanitaire 2021 a encore entraîné un certain nombre d'annulations d'animations et manifestations générant des baisses ponctuelles de charges.
- La hausse des coûts sur l'énergie a été compensée par la baisse des dépenses d'eau liées à des régularisations de trop facturé sur 2020, et la baisse des charges de téléphonie, en particulier pour les forfaits mobiles.
- Sur l'exercice 2020, la participation de la Communauté de Communes à l'accueil du Tour de France avait augmenté les dépenses sur ce chapitre de 25 000 €.

15

Les charges à caractère général ont diminué de 5,1% entre 2020 et 2021. Cette variation s'explique notamment par la poursuite du transfert des dépenses GEMAPI du chapitre 011 vers le chapitre 65 (contributions aux syndicats). En neutralisant la partie « GEMAPI », on observe une baisse plus contenue de ce chapitre de 1,6%.

CA 2021 – Budget Principal

Dépenses de fonctionnement

▪ Charges de personnel :

Les charges de personnel ont augmenté de 264,7 K€ sur l'exercice, soit +6,9%.
Les recrutements suivants ont été réalisés :

- Service développement économique : Chargée de mission Emploi
- Territoire Zéro Chômeurs longue Durée : recrutement d'une chargée de mission à compter d'octobre
- Réseau des bibliothèques : recrutement d'un agent en charge de la navette documentaire
- Service urbanisme : recrutement de 2 agents instructeurs
- CIAS : création d'un poste à mi-temps de magasinier pour l'épicerie solidaire

A cela, il faut également ajouter la prise en compte de la réforme PPCR (Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations), du Glissement Vieillesse Technicité, ...



16

Madame Anne-Sophie DESCAMPS fait remarquer que fin 2021 un agent a été recruté au service environnement. Or, cet emploi ne figure pas sur la présentation.

CA 2021 – Budget Principal

Dépenses de fonctionnement

▪ Atténuations de produits :

Ce chapitre enregistre principalement le versement des attributions de compensations positives et la contribution au titre du FNGIR.

Une dépense ponctuelle a été enregistrée sur ce chapitre en 2021, il s'agit du **dégrèvement exceptionnel de CFE** adopté en juillet 2020 dans le cadre de la crise sanitaire, pour un coût de 14 866 €.



17

CA 2021 – Budget Principal

Dépenses de fonctionnement

▪ Autres charges de gestion courante : subventions

Le versement de subventions a diminué en 2022 de 2,0% par rapport à 2021 :

- **Projet éducatif local** : la baisse s'explique notamment par le versement en 2020 d'une subvention de 19 000 € à une association qui aurait dû recevoir cette somme en 2019.
- **Logement des jeunes** : la CdC s'est inscrite dans une démarche de soutien au logement des jeunes en partenariat avec une association spécialisée dans ce domaine
- **Sport** : la baisse des subventions est liée à la poursuite de l'annulation des manifestations sportives en lien avec la crise sanitaire
- **Développement économique** : le Club d'Entreprises Aunis Sud est actuellement en sommeil

La **subvention d'équilibre au CIAS** a de nouveau progressé de 15 000 € par rapport à 2021, du fait d'une baisse du résultat de fonctionnement reporté de la structure et de la création d'un poste à mi-temps à l'épicerie solidaire.

Enfin, un **transfert de subvention** a été effectué d'initiative Nouvelle Aquitaine à Initiative Charente-Maritime dans le cadre du fonds de soutien aux entrepreneurs.



18

CA 2021 – Budget Principal

Dépenses de fonctionnement

▪ Autres charges de gestion courante : subventions

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Variation	
					en €	en %
PEL	1 003 530,00 €	986 565,00 €	1 046 695,30 €	1 011 543,00 €	-35 152,30 €	-3,4%
Social	151 700,00 €	161 092,00 €	171 909,00 €	175 500,00 €	3 591,00 €	2,1%
Logement des jeunes	/	/	/	5 000,00 €	5 000,00 €	
Culture	340 309,00 €	334 100,00 €	329 550,00 €	332 966,00 €	3 416,00 €	1,0%
Sport	43 170,70 €	41 370,20 €	42 681,80 €	36 568,80 €	-6 113,00 €	-14,3%
Dev éco	3 500,00 €	1 800,00 €	2 300,00 €	0,00 €	-2 300,00 €	-100,0%
Réseau biblio.	0,00 €	505,00 €	500,00 €	0,00 €	-500,00 €	-100,0%
Habitat	2 856,00 €	2 856,00 €	2 856,00 €	2 856,00 €	0,00 €	0,0%
TOTAL	1 545 065,70 €	1 528 288,20 €	1 596 492,10 €	1 564 433,80 €	-32 058,30 €	-2,0%
Variation	-2,0%	-1,1%	4,5%	-2,0%		
CIAS	360 000,00 €	380 000,00 €	390 000,00 €	405 000,00 €	15 000,00 €	3,8%
TOTAL avec CIAS	1 905 065,70 €	1 908 288,20 €	1 986 492,10 €	1 969 433,80 €	-17 058,30 €	-0,9%
Variation	-3,8%	0,2%	4,1%	-0,9%		
Fonds de sol.			64 690,00 €	64 690,00 €		
Dispositif ACT			2 000,00 €	0,00 €		
Spécial COVID			66 690,00 €	64 690,00 €		

19

CA 2021 – Budget Principal

Dépenses de fonctionnement

▪ Autres charges de gestion courante : contributions

Progression des contributions aux Syndicats auxquels la Communauté de Communes adhère de 112,5K€.

- La contribution à Cyclad a de nouveau augmenté de manière importante, suivant les hausses de coûts de traitement des déchets, de la hausse de la Taxe Générale sur les Activités polluantes et les difficultés des filières de recyclage.
- Concernant les contributions liées à la compétence GEMAPI, la structuration des syndicats se poursuit, avec une reprise des dépenses prises en charge par la CdC sur son chapitre 011.



20

CA 2021 – Budget Principal

Dépenses de fonctionnement

▪ Autres charges de gestion courante : contributions

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Variation	
				en €	en %
OTAMP	205 747,67 €	206 756,13 €	219 286,48 €	12 530,35 €	6,1%
Soluris	7 850,74 €	8 011,88 €	8 010,03 €	-1,85 €	0,0%
Cyclad	2 604 057,89 €	2 683 743,93 €	2 768 410,00 €	84 666,07 €	3,2%
SM SCOT LRA	39 905,68 €	42 614,54 €	50 514,50 €	7 899,96 €	18,5%
Parc Naturel Marais Poitevin	1,00 €	1,00 €	1,00 €	0,00 €	0,0%
TOTAL	2 857 562,98 €	2 941 127,48 €	3 046 222,01 €	105 094,53 €	3,6%
EPTB Charente	3 177,00 €	3 177,00 €	3 177,00 €	0,00 €	0,0%
SYMBO	3 255,00 €	3 300,00 €	4 435,97 €	1 135,97 €	34,4%
SM Bassin Versant du Curé	80 321,14 €	16 799,98 €	0,00 €	-16 799,98 €	-100,0%
SM Charente Aval	20 199,20 €	140 356,54 €	104 069,04 €	-36 287,50 €	-25,9%
SM 3 rivières -> SM bassin Sèvre niortaise	6 784,00 €	6 784,00 €	6 784,00 €	0,00 €	0,0%
SM des Rivières et Marais d'Aunis		27 832,92 €	87 203,22 €	59 370,30 €	213,3%
TOTAL GEMAPI	113 736,34 €	198 250,44 €	205 669,23 €	7 418,79 €	3,7%
TOTAL général	2 971 299,32 €	3 139 377,92 €	3 251 891,24 €	112 513,32 €	3,6%

21

CA 2021 – Budget Principal

Dépenses de fonctionnement

Charges financières :

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Intérêts des emprunts	226 481,94 €	184 304,51 €	168 240,82 €	163 045,41 €
Indemnités rembt anticipé	30 895,00 €			
Frais ligne de trésorerie	1 619,45 €	2 358,99 €	4 241,06 €	1 525,13 €
Frais de dossiers nouveaux emprunts	1 060,73 €	0,00 €	120,00 €	3 075,00 €
Total	260 057,12 €	186 663,50 €	172 601,88 €	167 645,54 €

Malgré la souscription d'emprunts nouveaux, la diminution des charges financières s'explique par :

- La baisse du coût de la dette
- L'absence d'opération de refinancement sur l'exercice et donc d'indemnités de remboursement anticipé
- La baisse du coût de la ligne de trésorerie



22

CA 2021 – Budget Principal

Dépenses de fonctionnement : vue générale

	Dépenses de fonctionnement	CA 2020	Budget 2021	CA 2021	Var 20/21
011	Charges à caractère général	1 209 163,04 €	1 386 129,00 €	1 147 773,80 €	-5,1%
012	Charges de personnel	3 826 949,56 €	4 196 000,00 €	4 091 624,67 €	6,9%
014	Atténuations de produits	1 815 517,15 €	1 831 597,00 €	1 831 591,17 €	0,9%
65	Autres charges de gestion courante	5 490 206,65 €	5 687 430,00 €	5 622 205,54 €	2,4%
66	Charges financières	172 601,88 €	202 870,00 €	167 645,54 €	-2,9%
67	Charges exceptionnelles	810,00 €	2 000,00 €	1 948,97 €	140,6%
023	Virement à la section d'investissement		1 530 771,78 €		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	895 514,59 €	1 002 500,00 €	891 412,81 €	-0,5%
	TOTAL SECTION	13 410 762,87 €	15 839 297,78 €	13 754 202,50 €	2,56%
022	AE - Dépenses imprévues		260 000,00 €		

Hausse des dépenses de gestion : + 2,78% entre 2020 et 2021

23

CA 2021 – Budget Principal

Section de fonctionnement : résultats 2021



	Section de fonctionnement
Recettes de fonctionnement 2021	14 841 763,64 €
Dépenses de fonctionnement 2021	13 754 202,50 €
Résultat de l'exercice	1 087 561,14 €
Report antérieur	1 592 050,78 €
Résultat cumulé	2 679 611,92 €

24

CA 2021 – Budget Principal

	Adm. Générale - non ventilable	Serv. Techniques	Dev. économique	Tourisme	Communication
Dépenses de fonctionnement	3 019 557,68 €	610 170,36 €	527 601,88 €	349 257,48 €	184 097,09 €
Recettes de fonctionnement	11 632 911,29 €	17 919,54 €	112 576,04 €	102 447,98 €	4 429,01 €
RESULTAT	8 613 353,61 €	- 592 250,82 €	- 415 025,84 €	- 246 809,50 €	- 179 668,08 €

	Emploi	Action sociale	Enfance	PEL	Jeunesse
Dépenses de fonctionnement	120 328,66 €	1 062 181,40 €	141 081,84 €	1 161 037,89 €	33 328,02 €
Recettes de fonctionnement	42 455,61 €	363 690,91 €	75 708,78 €	391 760,16 €	1 437,36 €
RESULTAT	- 77 873,05 €	- 698 490,49 €	- 65 373,06 €	- 769 277,73 €	- 31 890,66 €

	Voirie-Foncier zones hors BA	Habitat	Urbanisme	Environnement	Sport
Dépenses de fonctionnement	181 428,22 €	40 004,54 €	486 503,08 €	3 133 614,25 €	1 283 345,88 €
Recettes de fonctionnement	10 742,72 €	44 328,62 €	119 468,49 €	2 954 002,64 €	160 552,17 €
RESULTAT	- 170 685,50 €	4 324,08 €	- 367 034,59 €	- 179 611,61 €	- 1 122 793,71 €

	Conservatoire	Culture	Scolaire	Gendarmeries	TOTAL
Dépenses de fonctionnement	578 810,77 €	445 795,61 €	80 259,21 €	315 798,64 €	13 754 202,50 €
Recettes de fonctionnement	86 165,99 €	17 431,50 €	8 642,92 €	287 142,69 €	16 433 814,42 €
RESULTAT	- 492 644,78 €	- 428 364,11 €	- 71 616,29 €	- 28 655,95 €	2 679 611,92 €

25



Budget Principal

Section d'Investissement

CA 2021 – Budget Principal

Recettes d'investissement : vue générale

	Recettes d'investissement	CA 2020	Budget 2021	CA 2021	RAR 2021
13	Subventions d'équipement perçues	191 099,29 €	1 099 102,30 €	401 772,79 €	639 521,14 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 326 800,00 €	3 618 000,00 €	1 310 000,00 €	127 455,00 €
165	Cautions	700,00 €	3 000,00 €	1 250,00 €	
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	19 159,00 €	18 209,00 €	
23	Immobilisations en cours	0,00 €	20 800,00 €	32 025,32 €	
10	Dotations, fonds divers et réserves	198 227,37 €	520 845,00 €	573 607,10 €	
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	558 442,45 €	529 662,21 €	529 662,21 €	
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	300,00 €	0,00 €	
45	Opération pour compte de tiers	20 939,56 €	127 000,00 €	64 743,52 €	27 028,20 €
024	Produit des cessions d'immobilisations		3 000,00 €		
021	Virement de la section de fonctionnement		1 530 771,78 €		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	895 514,59 €	1 002 500,00 €	891 412,81 €	
041	Opérations patrimoniales	4 406,58 €	400 000,00 €	23 926,96 €	
	TOTAL SECTION	3 196 129,84 €	8 874 140,29 €	3 846 609,71 €	794 004,34 €

CA 2021 – Budget Principal

Dépenses d'investissement : vue générale

Dépenses d'investissement	CA 2020	Budget 2021	CA 2021	RAR 2021
Opérations d'équipement	2 027 810,29 €	7 009 701,35 €	3 750 987,49 €	979 896,63 €
21 Immobilisations corporelles	0,00 €	19 159,00 €	18 209,00 €	
23 Immobilisations en cours	8 302,76 €	0,00 €	0,00 €	
16 Emprunts et dettes assimilées	832 744,50 €	960 450,00 €	901 482,80 €	
27 Autres immobilisations financières	0,00 €	300,00 €	0,00 €	
45 Opération pour compte de tiers	20 939,56 €	127 000,00 €	64 743,52 €	27 028,20 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	73 726,12 €	185 000,00 €	104 096,15 €	
041 Opérations patrimoniales	4 406,58 €	400 000,00 €	23 926,96 €	
001 Déficit antérieur reporté	260 013,19 €	31 813,16 €	31 813,16 €	
TOTAL SECTION	3 227 943,00 €	8 733 423,51 €	4 895 259,08 €	1 006 924,83 €
020 AP - Dépenses imprévues		140 716,78 €		

28

Les opérations d'investissement sont celles notamment de la salle multisport de Surgères et du pôle enfance à Ciré – Ballon.

CA 2021 – Budget Principal

Section d'investissement : résultats 2021

	Section d'investissement
Recettes d'investissement 2021	3 846 609,71 €
Dépenses d'investissement 2021	4 863 445,92 €
Résultat de l'exercice	-1 016 836,21 €
Report antérieur	-31 813,16 €
Résultat cumulé	-1 048 649,37 €
RAR recettes	794 004,34 €
RAR dépenses	1 006 924,83 €
Résultat des RAR	-212 920,49 €

29

CA 2021 – Budget Principal

Dépenses d'Investissement

		Dépenses			Recettes		Dont
		CA 2021	RAR		CA 2021	RAR	
Sport							
Op. 204	Terrain de tir à l'arc de Forges	38 526,60 €					Clôture, merlon, relevé topographique terrain
Op. 206	Piscine de Surgères	17 877,98 €	3 336,00 €				Rénovation salle des machines (10,0K€), Main-courantes (6,0K€) RAR : accessibilité PMR
Op. 207	Piscine d'Aigrefeuille	434,33 €	18 962,88 €				Divers petit équipement RAR : travaux forage (4,3K€) + cheminement PMR (14,6K€)
Op. 208	Piscine de Vandré	15 803,54 €					Petit matériel (0,3K€) Liner petit bassin (15,5K€)
Op. 209	Complexesportif d'Aigrefeuille	36 966,08 €	37 892,23 €		6 195,17 €		Complément éclairage (19,9K€), Tatamis (13,8K€), équipements divers (3,3K€) RAR : mission AMO gymnase (10,1K€), accessibilité PMR (19,5K€), abri à matériel (7,4K€)
Op. 210	Complexesportif de Surgères	838 952,33 €	8 910,36 €		214 741,57 €		Salle multisports (749,3K€), couverture partie centrale tribune foot (28,3K€), Ad'Ap (37,2K€), bardage translucide (9,7K€), matérielsportif (5,8K€), plateformes rugby (3,9K€) RAR : travaux forages (5,1K€), enduits poteaux entrée (2,6K€), semoir (1,2K€)

CA 2021 – Budget Principal

Dépenses d'Investissement

		Dépenses			Recettes		Dont
		CA 2021	RAR		CA 2021	RAR	
Enfance - Scolaire							
Op. 213	Affaires scolaires	21 983,30 €	136 030,00 €				Solde extension collège Surgères (22,0K€) RAR : extension collège Aigrefeuille (136,0K€)
Op. 215	Maison de l'enfance Ciré Ballon	818 864,65 €	265 670,01 €		89 622,58 €	235 083,42 €	Etudes + travaux
Op. 218	Crèche de Forges	7 839,36 €	167 109,98 €			82 157,00 €	Travaux d'amélioration énergétique
Op. 219	Crèche de Surgères	36 111,64 €					Remplacement menuiseries (22,2K€), étanchéité toiture (14,0K€)
Social							
Op. 22	Bâtiment à usage associatif Aunis2I	15 588,00 €	10 354,68 €				Portes métalliques bâtiment stockage (14,7K€), évacuation fumée (0,9K€) RAR : création parking
Op. 221	Bâtiment à usage associatif ZI Ouest	779,42 €					Panneau BTP
Op. 23	Espace à vocation sociale		883,20 €				RAR : téléphonie fixe
Op. 25	Espace Berlioz		2 421,31 €				RAR : Adap

CA 2021 – Budget Principal

Dépenses d'Investissement

		Dépenses			Recettes		Dont
		CA 2020	RAR		CA 2020	RAR	
Mobilité							
Op. 24	Pôle gare	18 491,27 €					Frais d'étude
Culture							
Op. 211	Salle culturelle		10 920,00 €				RAR : Etude
Op. 212	Réseau des bibliothèques	34 205,91 €	3 577,92 €		6 430,40 €		Fourgon navette (24,6K€), équipement navette (1,8K€), Projet cultures connectés (2,5K€) + module accès ressources numériques (2,9K€), divers équipements (2,3K€) RAR : logiciel bibliothèque Puyravault (2,4K€) + fonds documentaire (0,5K€) + ordinateur Puyravault (0,6K€)
Op. 110	Espace culture multimédia	945,60 €					Travaux ascenseur
Op. 17	Ecole de musique de Surgères	133 796,65 €	1 142,40 €				Modulaire (128,3K€), matériel musical et pédagogique (5,5K€) RAR : téléphonie fixe
Op. 171	Ecole de musique d'Aigrefeuille	3 032,93 €	7 188,16 €				Travaux d'amélioration acoustique (1,1K€), rénovation menuiseries (1,9K€) RAR : correction acoustique (7,2K€)
Développement économique - emploi							
Op. 108	Maison de l'Emploi	10 496,20 €					Mobilier de présentation (4,8K€), totems (3,6K€), rénovation chauffage (2,1K€)

CA 2021 – Budget Principal

Dépenses d'Investissement

		Dépenses			Recettes		Dont
		CA 2021	RAR		CA 2021	RAR	
Tourisme - communication							
Op. 111	Site archéologique	63 077,80 €	5 000,00 €		15 000,00 €	22 057,00 €	Opération de valorisation : secteur 4+ salle de réception (60,6K€), bilan 10 ans (2,5K€) RAR : restauration mobilier archéo (5,0K€)
Op. 141	Circuits vélos	9 555,00 €	9 555,00 €				AMO circuits vélo
Gendarmeries							
Op. 12	Gendarmerie de Surgères	8 326,73 €	10 833,17 €				Borne de recharge électrique (8,3K€) RAR : Création parking supp (10,8K€)
Op. 121	Gendarmerie d'Aigrefeuille		1 253,40 €				Mise en sécurité portail
Etudes urbanisme - environnement							
Op. 130	PLUIH	10 965,24 €	27 165,84 €		66 221,03 €	40 223,72 €	PLUIH
Op. 16	SIG		12 439,08 €				BD occupation du sol
Op. 131	PCAET	3 000,00 €					
Voirie							
Op. 26	Gestion des parcs d'activités	8 538,16 €					Divers travaux voirie / éclairage ZI Ouest

CA 2021 – Budget Principal

Dépenses d'Investissement

		Dépenses			Recettes		Dont
		CA 2021	RAR		CA 2021	RAR	
Equipement des services - siège - divers							
Op. 106	Equipement des services	47 707,02 €	42 736,99 €		3 562,04 €		Démat instruction droit des sols (14,3K€), matériel technique (11,2K€), informatique (16,0K€), téléphonie (1,8K€) RAR : minibus (24,1K€), matériel technique (11,1K€), téléphonie fixe (2,4K€), logiciel RH (5,1K€)
Op. 104	Réserve foncière	51 785,14 €					Parcelles Ciré d'Aunis
Op. 114	Logements communautaires		3 188,24 €				RAR : Porte renforcée logement temporaire d'urgence
Op. 216	Ateliers techniques		1 174,80 €				RAR : Téléphonie fixe (0,3K€) et relevé topo nouvelle annexe (0,8K€)
Op. 20	Siège social	1 497 336,61 €	192 150,98 €			260 000,00 €	Travaux + solde études extension
TOTAUX		3 750 987,49 €	979 896,63 €		401 772,79 €	639 521,14 €	


Ma Communauté
de Communes

Budget Principal

Dette



Ma Communauté
de Communes

CA 2021 – Budget Principal

Dettes :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dettes au 31/12	10 601 851 €	9 988 157 €	9 209 052 €	8 425 467 €	7 635 691 €	8 130 546 €	8 545 878 €
Nombre d'habitants (Pop INSEE)	31 108	31 440	31 731	31 943	32 182	32 345	32 590
Dettes / habitant	341 €	318 €	290 €	264 €	237 €	251 €	262 €

Dettes en hausse sur le Budget Principal de 415 332 € avec les souscriptions :

- Financement de l'extension du siège et de la création d'un Relais d'Assistants Maternelles : déblocages de l'emprunt souscrit en 2020 à hauteur de 980 000 €
- Financement de la salle multisports : souscription d'un emprunt pour 875 000 € avec un déblocage en 2021 pour 330 000 €



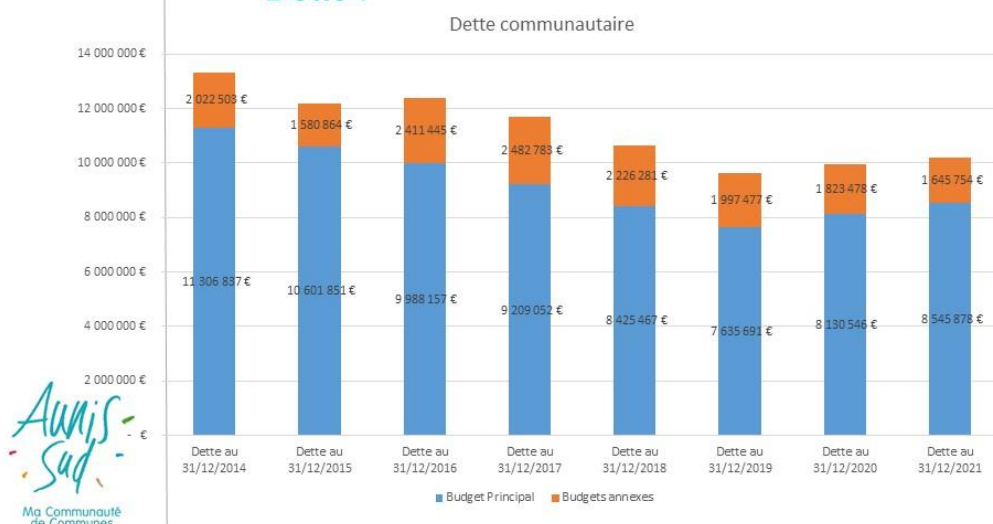
Les budgets annexes portent au 31 décembre 2021 une dette de 1 645 754 € :

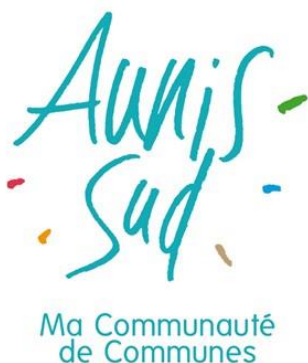
- Pépinière : 296 441 €
- Le Thou TII : 130 692 €
- La Combe : 817 359 €
- La Perche : 225 111 €
- Le Cluseau : 176 151 €

Cette dette par habitant peut se comparer au même ratio pour les Communautés de Communes à FPU qui s'établissait à 185 € / habitant en 2017.

CA 2021 – Budget Principal

Dettes :





Budget Principal

Autofinancement et ratios

CA 2021 – Budget Principal

Autofinancement :

	CA 2016	CA 2017 *	CA 2018 *	CA 2019	CA 2020	CA 2021
CAF Brute	1 004 686 €	1 452 103 €	1 276 420 €	1 354 246 €	1 807 085 €	1 894 673 €
CAF Nette	204 026 €	604 552 €	461 940 €	564 469 €	975 141 €	993 940 €

Les CAF nettes et brutes ont progressé en 2021, du fait d'une progression plus importante des recettes que des dépenses de fonctionnement en valeur, et ce malgré la hausse du remboursement en capital des emprunts.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
% de la CAF / RRF	7,8%	10,9%	9,8%	9,9%	12,6%	12,9%



Ratio stable, traduisant une évolution parallèle de la hausse de la CAF et des recettes réelles de fonctionnement.

2017 : corrigé des écritures exceptionnelles liées à la reprise de la gendarmerie et l'école de musique d'Aigrefeuille
2018 : corrigé de l'écriture d'annulation de créance ayant généré une dépense de fonctionnement (ch. 67)

CA 2021 – Budget Principal

Ratios d'endettement :

Malgré la hausse de la dette, les ratios d'endettement sont stables :

	2016	2017	2017 corrigé *	2018	2018 corrigé *	2019	2020	2021
Capacité de désendettement (dette / CAF brute)	9,96	5,67	6,33	6,60	6,22	5,64	4,50	4,51
Poids de la dette (dette / recettes réelles de fonctionnement)	75%	68%	69%	64%	64%	57%	57%	58%



2017 : corrigé des écritures exceptionnelles liées à la reprise de la gendarmerie et l'école de musique d'Aigrefeuille
2018 : corrigé de l'écriture d'annulation de créance ayant généré une dépense de fonctionnement (ch. 67)

40



Ma Communauté
de Communes

BUDGETS ANNEXES

CA 2021 – Budgets annexes

Budget	Dépenses		Recettes		Commentaires
	Dépenses d'aménagement	Frais financiers	Cessions de terrains	Subventions	
Parc d'activités La Combe	25 794,05 €	20 062,87 €	0,00 €	0,00 €	Etudes et maîtrise d'œuvre pour l'opération d'aménagement
Parc d'activités Le Cluseau	5 405,40 €	1 932,86 €	0,00 €	0,00 €	Solde AMO aménagement
ZI St Mard	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Recueil de promesses de ventes
ZI Fief St Gilles	5 859,57 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Solde des travaux pour extension
ZI Ouest II	1 821,48 €	0,00 €	167 047,00 €	0,00 €	Rétablissement de bornes
ZI La Métairie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Plan RIS + reprise de voirie
ZI le Thou TII	130 873,31 €	1 238,10 €	753 871,00 €	0,00 €	Acquisitions foncières, études et premiers travaux extension sud
ZI Fief Girard Est D5	69 093,79 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Acquisitions foncières extension Est
ZI Forges	1 030,00 €	0,00 €	126 995,00 €	0,00 €	Acquisition de parcelles au CD17
Parc commercial de La Perche	162 365,56 €	5 322,53 €	0,00 €	0,00 €	Participation tournée à gauche
Parc d'activités des Basses Varennes	48 717,73 €	0,00 €	51 088,13 €	0,00 €	Acquisitions foncières basculées sur le budget principal
TOTAUX	450 960,89 €	28 556,36 €	1 099 001,13 €	0,00 €	
	479 517,25 €		1 099 001,13 €		

42

CA 2021 – Budgets annexes

Budget	Fonctionnement		Investissement	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
La Combe	1 222 857,50 €	1 222 857,50 €	1 156 937,61 €	1 542 373,35 €
Le Cluseau	245 051,05 €	245 051,05 €	194 330,72 €	377 332,24 €
ZI St Mard	65 428,43 €	65 428,43 €	65 428,23 €	101 082,66 €
ZI Fief St Gilles	456 723,30 €	456 723,30 €	450 863,73 €	860 938,99 €
ZI Ouest II	546 231,36 €	1 821,48 €	0,00 €	16 559,18 €
ZA Métairie	149 450,31 €	149 450,31 €	198 500,46 €	149 450,31 €
ZA Le Thou TII	1 041 579,84 €	622 234,89 €	488 883,83 €	644 662,52 €
ZA Fief Girard Est D5	88 165,25 €	88 165,25 €	19 071,46 €	107 236,42 €
ZI de Forges	503 364,78 €	408 776,61 €	407 746,56 €	784 116,34 €
La Perche	1 049 239,15 €	1 049 239,15 €	876 228,53 €	1 694 804,04 €
Les Basses Varennes	51 088,13 €	51 088,13 €	2 370,20 €	2 370,20 €
Résultats Budgets zones d'activités	1 058 343,00 €		-2 420 564,92 €	

43

CA 2021 – Budgets annexes

Budget	Fonctionnement		Investissement	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Pépinière	223 874,96 €	172 727,86 €	107 706,52 €	436 884,89 €
Résultats Budget Pépinière	51 147,10 €		-329 178,37 €	
Bâtiments Relais	46 246,29 €	38 541,27 €	32 635,49 €	1 215,42 €
Résultats Budget Bâtiments Relais	7 705,02 €		31 420,07 €	



Bâtiments Relais :

Les recettes de loyer ont augmenté de 19,5% entre 2020 et 2021, l'exercice 2020 ayant vu l'application d'une exonération de loyers des périodes de mars et avril 2020 en lien avec la crise sanitaire.

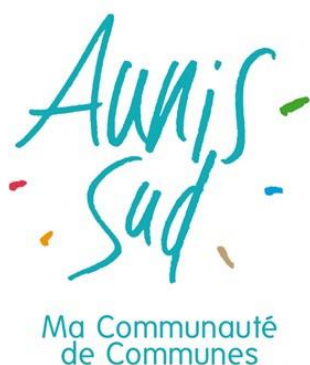
Le budget annexe ne nécessite plus de subvention d'équilibre.

Pépinière d'entreprises :

Les recettes de loyer ont augmenté de 55,5% (+ 17.3K€), après une baisse de 40,5% en 2020. Cet exercice avait vu une baisse des locations et également une exonération partielle de loyers.

Ce budget annexe a reçu une subvention d'équilibre de 145 107,00 €.

Des investissements ont été réalisés à hauteur de 2,2K€, principalement dans le domaine de l'informatique (1,3K€).



COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

Présentation consolidée

COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

Présentation consolidée

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE	0,00 €	1 971 378,25 €	2 614 700,11 €	51 977,93 €
OPERATIONS 2021	18 326 307,73 €	20 151 736,52 €	8 999 585,53 €	7 795 335,12 €
RESULTAT DE L'EX.		1 825 428,79 €	-1 204 250,41 €	
TOTAL	18 326 307,73 €	22 123 114,77 €	11 614 285,64 €	7 847 313,05 €
RESULTAT CLOTURE		3 796 807,04 €	-3 766 972,59 €	
RESTES A REALISER			1 007 353,83 €	794 004,34 €
TOTAL CUMULE	18 326 307,73 €	22 123 114,77 €	12 621 639,47 €	8 641 317,39 €
RESULTAT DEFINITIF		3 796 807,04 €	-3 980 322,08 €	



Le résultat consolidé de la CdC Aunis Sud au 31 décembre 2021 s'établit à – 183 515,04 €, déficit des restes à réaliser compris.

La diminution globale du stock de terrains à vendre entraîne une baisse régulière de ce déficit qui était de -532 324,22€ au 31 décembre 2020 et de -861 573,36€ au 31 décembre 2019.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2021*Présentation consolidée*

LIBELLE	ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE	2 614 700,11€	2 023 356,18 €
OPERATIONS 2021	27 325 893,26 €	27 947 071,64 €
RESULTAT DE L'EX.	-	621 178,38 €
TOTAL	29 940 593,37 €	29 970 427,82 €
RESULTAT CLOTURE	-	29 834,45 €
RESTES A REALISER	1 007 353,83 €	794 004,34 €
TOTAL CUMULE	30 947 947,20 €	30 764 432,16 €
RESULTAT DEFINITIF	-183 515,04 €	-



Le résultat définitif est en amélioration par rapport à 2020 où il s'établissait à :
- 532 324,22 €

NB : Le poids des déficits des budgets annexes de lotissement, qui correspond à un stock de terrains à vendre ou en cours d'aménagement, n'est pas compensé par l'excédent dégagé par le budget principal.

47

Ces explications entendues, et Monsieur Jean GORIOUX ayant quitté la salle, **Mme Catherine DESPREZ, 1ère Vice-Présidente**, demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur les présents comptes administratifs 2021 du Budget Principal et des Budgets Annexes de la Communauté de Communes Aunis Sud.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur de la présentation des comptes administratifs ci-dessous résumés :

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE		1 592 050,78 €	31 813,16 €		31 813,16 €	1 592 050,78 €
OPERATIONS 2021	13 754 202,50 €	14 841 763,64 €	4 863 445,92 €	3 846 609,71 €	18 617 648,42 €	18 688 373,35 €
RESULTAT DE L'EX.	-	1 087 561,14 €	-1 016 836,21 €	0,00 €	-	70 724,93 €
TOTAL	13 754 202,50 €	16 433 814,42 €	4 895 259,08 €	3 846 609,71 €	18 649 461,58 €	20 280 424,13 €
RESULTAT CLOTURE	-	2 679 611,92 €	-1 048 649,37 €	-	-	1 630 962,55 €
RESTES A REALISER			1 006 924,83 €	794 004,34 €	1 006 924,83 €	794 004,34 €
TOTAL CUMULE	13 754 202,50 €	16 433 814,42 €	5 902 183,91 €	4 640 614,05 €	19 656 386,41 €	21 074 428,47 €
RESULTAT DEFINITIF	-	2 679 611,92 €	-1 261 569,86 €	-	-	1 418 042,06 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE BATIMENTS RELAIS

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE		16 702,39 €		2 927,78 €	0,00 €	19 630,17 €
OPERATIONS 2021	38 541,27 €	29 543,90 €	1 215,42 €	29 707,71 €	39 756,69 €	59 251,61 €
RESULTAT DE L'EX.	-8 997,37 €	0,00 €	-	28 492,29 €	-	19 494,92 €
TOTAL	38 541,27 €	46 246,29 €	1 215,42 €	32 635,49 €	39 756,69 €	78 881,78 €
RESULTAT CLOTURE	-	7 705,02 €	-	31 420,07 €	-	39 125,09 €
RESTES A REALISER					0,00 €	0,00 €
TOTAL CUMULE	38 541,27 €	46 246,29 €	1 215,42 €	32 635,49 €	39 756,69 €	78 881,78 €
RESULTAT DEFINITIF	-	7 705,02 €	-	31 420,07 €	-	39 125,09 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE ZI METAIRIE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE				49 050,15 €		49 050,15 €
OPERATIONS 2021	149 450,31 €	149 450,31 €	149 450,31 €	149 450,31 €	298 900,62 €	298 900,62 €
RESULTAT DE L'EX.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	149 450,31 €	149 450,31 €	149 450,31 €	198 500,46 €	298 900,62 €	347 950,77 €
RESULTAT CLOTURE	0,00 €	-	-	49 050,15 €	-	49 050,15 €
RESTES A REALISER					0,00 €	0,00 €
TOTAL CUMULE	149 450,31 €	149 450,31 €	149 450,31 €	198 500,46 €	298 900,62 €	347 950,77 €
RESULTAT DEFINITIF	0,00 €	-	-	49 050,15 €	-	49 050,15 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE ZI OUEST II

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE		362 625,08 €			0,00 €	362 625,08 €
OPERATIONS 2021	1 821,48 €	183 606,28 €	16 559,18 €	0,00 €	18 380,66 €	183 606,28 €
RESULTAT DE L'EX.	-	181 784,80 €	-16 559,18 €	0,00 €	-	165 225,62 €
TOTAL	1 821,48 €	546 231,36 €	16 559,18 €	0,00 €	18 380,66 €	546 231,36 €
RESULTAT CLOTURE	-	544 409,88 €	-16 559,18 €	-	-	527 850,70 €
RESTES A REALISER					0,00 €	0,00 €
TOTAL CUMULE	1 821,48 €	546 231,36 €	16 559,18 €	0,00 €	18 380,66 €	546 231,36 €
RESULTAT DEFINITIF	-	544 409,88 €	-16 559,18 €	-	-	527 850,70 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE ZI FIEF ST GILLES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE			406 571,78 €		406 571,78 €	0,00 €
OPERATIONS 2021	456 723,30 €	456 723,30 €	454 367,21 €	450 863,73 €	911 090,51 €	907 587,03 €
RESULTAT DE L'EX.	0,00 €	0,00 €	-3 503,48 €	0,00 €	-3 503,48 €	0,00 €
TOTAL	456 723,30 €	456 723,30 €	860 938,99 €	450 863,73 €	1 317 662,29 €	907 587,03 €
RESULTAT CLOTURE	0,00 €	-	-410 075,26 €	-	-410 075,26 €	-
RESTES A REALISER					0,00 €	0,00 €
TOTAL CUMULE	456 723,30 €	456 723,30 €	860 938,99 €	450 863,73 €	1 317 662,29 €	907 587,03 €
RESULTAT DEFINITIF	0,00 €	-	-410 075,26 €	-	-410 075,26 €	-

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE ZI ST MARD

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE			35 878,23 €		35 878,23 €	0,00 €
OPERATIONS 2021	65 428,43 €	65 428,43 €	65 204,43 €	65 428,23 €	130 632,86 €	130 856,66 €
RESULTAT DE L'EX.	0,00 €	0,00 €	-	223,80 €	-	223,80 €
TOTAL	65 428,43 €	65 428,43 €	101 082,66 €	65 428,23 €	166 511,09 €	130 856,66 €
RESULTAT CLOTURE	0,00 €	-	-35 654,43 €	-	-35 654,43 €	-
RESTES A REALISER					0,00 €	0,00 €
TOTAL CUMULE	65 428,43 €	65 428,43 €	101 082,66 €	65 428,23 €	166 511,09 €	130 856,66 €
RESULTAT DEFINITIF	0,00 €	-	-35 654,43 €	-	-35 654,43 €	-

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITE LE CLUSEAU

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE			104 598,46 €		104 598,46 €	0,00 €
OPERATIONS 2021	245 051,05 €	245 051,05 €	272 733,78 €	194 330,72 €	517 784,83 €	439 381,77 €
RESULTAT DE L'EX.	0,00 €	0,00 €	-78 403,06 €	0,00 €	-78 403,06 €	0,00 €
TOTAL	245 051,05 €	245 051,05 €	377 332,24 €	194 330,72 €	622 383,29 €	439 381,77 €
RESULTAT CLOTURE	0,00 €	-	-183 001,52 €	-	-183 001,52 €	-
RESTES A REALISER					0,00 €	0,00 €
TOTAL CUMULE	245 051,05 €	245 051,05 €	377 332,24 €	194 330,72 €	622 383,29 €	439 381,77 €
RESULTAT DEFINITIF	0,00 €	-	-183 001,52 €	-	-183 001,52 €	-

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE PEPINIERE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE			333 307,97 €		333 307,97 €	0,00 €
OPERATIONS 2021	172 727,86 €	223 874,96 €	103 576,92 €	107 706,52 €	276 304,78 €	331 581,48 €
RESULTAT DE L'EX.	-	51 147,10 €	-	4 129,60 €	-	55 276,70 €
TOTAL	172 727,86 €	223 874,96 €	436 884,89 €	107 706,52 €	609 612,75 €	331 581,48 €
RESULTAT CLOTURE	-	51 147,10 €	-329 178,37 €	-	-278 031,27 €	-
RESTES A REALISER			429,00 €	0,00 €	429,00 €	0,00 €
TOTAL CUMULE	172 727,86 €	223 874,96 €	437 313,89 €	107 706,52 €	610 041,75 €	331 581,48 €
RESULTAT DEFINITIF	-	51 147,10 €	-329 607,37 €	-	-278 460,27 €	-

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITE LA COMBE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE			307 471,83 €		307 471,83 €	0,00 €
OPERATIONS 2021	1 222 857,50 €	1 222 857,50 €	1 234 901,52 €	1 156 937,61 €	2 457 759,02 €	2 379 795,11 €
RESULTAT DE L'EX.	0,00 €	0,00 €	-77 963,91 €	0,00 €	-77 963,91 €	0,00 €
TOTAL	1 222 857,50 €	1 222 857,50 €	1 542 373,35 €	1 156 937,61 €	2 765 230,85 €	2 379 795,11 €
RESULTAT CLOTURE	0,00 €	-	-385 435,74 €	-	-385 435,74 €	-
RESTES A REALISER					0,00 €	0,00 €
TOTAL CUMULE	1 222 857,50 €	1 222 857,50 €	1 542 373,35 €	1 156 937,61 €	2 765 230,85 €	2 379 795,11 €
RESULTAT DEFINITIF	0,00 €	-	-385 435,74 €	-	-385 435,74 €	-

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE ZI DE FORGES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE			407 746,56 €		407 746,56 €	0,00 €
OPERATIONS 2021	408 776,61 €	503 364,78 €	376 369,78 €	407 746,56 €	785 146,39 €	911 111,34 €
RESULTAT DE L'EX.	-	94 588,17 €	-	31 376,78 €	-	125 964,95 €
TOTAL	408 776,61 €	503 364,78 €	784 116,34 €	407 746,56 €	1 192 892,95 €	911 111,34 €
RESULTAT CLOTURE	-	94 588,17 €	-376 369,78 €	-	-281 781,61 €	-
RESTES A REALISER					0,00 €	0,00 €
TOTAL CUMULE	408 776,61 €	503 364,78 €	784 116,34 €	407 746,56 €	1 192 892,95 €	911 111,34 €
RESULTAT DEFINITIF	-	94 588,17 €	-376 369,78 €	-	-281 781,61 €	-

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE ZA FIEF GIRARD EST D5

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE			19 071,46 €		19 071,46 €	0,00 €
OPERATIONS 2021	88 165,25 €	88 165,25 €	88 164,96 €	19 071,46 €	176 330,21 €	107 236,71 €
RESULTAT DE L'EX.	0,00 €	0,00 €	-69 093,50 €	0,00 €	-69 093,50 €	0,00 €
TOTAL	88 165,25 €	88 165,25 €	107 236,42 €	19 071,46 €	195 401,67 €	107 236,71 €
RESULTAT CLOTURE	0,00 €	-	-88 164,96 €	-	-88 164,96 €	-
RESTES A REALISER					0,00 €	0,00 €
TOTAL CUMULE	88 165,25 €	88 165,25 €	107 236,42 €	19 071,46 €	195 401,67 €	107 236,71 €
RESULTAT DEFINITIF	0,00 €	-	-88 164,96 €	-	-88 164,96 €	-

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE ZA LE THOU T2

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE			328 135,89 €		328 135,89 €	0,00 €
OPERATIONS 2021	622 234,89 €	1 041 579,84 €	316 526,63 €	488 883,83 €	938 761,52 €	1 530 463,67 €
RESULTAT DE L'EX.	-	419 344,95 €	-	172 357,20 €	-	591 702,15 €
TOTAL	622 234,89 €	1 041 579,84 €	644 662,52 €	488 883,83 €	1 266 897,41 €	1 530 463,67 €
RESULTAT CLOTURE	-	419 344,95 €	-155 778,69 €	-	-	263 566,26 €
RESTES A REALISER					0,00 €	0,00 €
TOTAL CUMULE	622 234,89 €	1 041 579,84 €	644 662,52 €	488 883,83 €	1 266 897,41 €	1 530 463,67 €
RESULTAT DEFINITIF	-	419 344,95 €	-155 778,69 €	-	-	263 566,26 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE PARC COMMERCIAL LA PERCHE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE			637 734,57 €		637 734,57 €	0,00 €
OPERATIONS 2021	1 049 239,15 €	1 049 239,15 €	1 057 069,47 €	876 228,53 €	2 106 308,62 €	1 925 467,68 €
RESULTAT DE L'EX.	0,00 €	0,00 €	-180 840,94 €	0,00 €	-180 840,94 €	0,00 €
TOTAL	1 049 239,15 €	1 049 239,15 €	1 694 804,04 €	876 228,53 €	2 744 043,19 €	1 925 467,68 €
RESULTAT CLOTURE	0,00 €	-	-818 575,51 €	-	-818 575,51 €	-
RESTES A REALISER					0,00 €	0,00 €
TOTAL CUMULE	1 049 239,15 €	1 049 239,15 €	1 694 804,04 €	876 228,53 €	2 744 043,19 €	1 925 467,68 €
RESULTAT DEFINITIF	0,00 €	-	-818 575,51 €	-	-818 575,51 €	-

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES DES BASSES VARENNES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE			2 370,20 €		2 370,20 €	0,00 €
OPERATIONS 2021	51 088,13 €	51 088,13 €	0,00 €	2 370,20 €	51 088,13 €	53 458,33 €
RESULTAT DE L'EX.	0,00 €	0,00 €	-	2 370,20 €	-	2 370,20 €
TOTAL	51 088,13 €	51 088,13 €	2 370,20 €	2 370,20 €	53 458,33 €	53 458,33 €
RESULTAT CLOTURE	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-
RESTES A REALISER					0,00 €	0,00 €
TOTAL CUMULE	51 088,13 €	51 088,13 €	2 370,20 €	2 370,20 €	53 458,33 €	53 458,33 €
RESULTAT DEFINITIF	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €	-

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - PRESENTATION CONSOLIDEE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE	0,00 €	1 971 378,25 €	2 614 700,11 €	51 977,93 €	2 614 700,11 €	2 023 356,18 €
OPERATIONS 2021	18 326 307,73 €	20 151 736,52 €	8 999 585,53 €	7 795 335,12 €	27 325 893,26 €	27 947 071,64 €
RESULTAT DE L'EX.	-	1 825 428,79 €	-1 204 250,41 €	0,00 €	-	621 178,38 €
TOTAL	18 326 307,73 €	22 123 114,77 €	11 614 285,64 €	7 847 313,05 €	29 940 593,37 €	29 970 427,82 €
RESULTAT CLOTURE	-	3 796 807,04 €	-3 766 972,59 €	-	-	29 834,45 €
RESTES A REALISER	0,00 €	0,00 €	1 007 353,83 €	794 004,34 €	1 007 353,83 €	794 004,34 €
TOTAL CUMULE	18 326 307,73 €	22 123 114,77 €	12 621 639,47 €	8 641 317,39 €	30 947 947,20 €	30 764 432,16 €
RESULTAT DEFINITIF	-	3 796 807,04 €	-3 980 322,08 €	-	-183 515,04 €	-

- Approuve les comptes administratifs 2021 du Budget Principal et des Budgets Annexes de la Communauté de Communes Aunis Sud tels qu'annexés à la présente délibération,
- Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

1.3 Affectation des résultats 2021 - Budget principal et budgets annexes**Affectation des résultats 2021 : Budget Annexe Bâtiments Relais**

(Délibération n°2022-02-32)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-5 relatif à l'affectation du résultat,

Vu la délibération n°2021-02-43 du 23 février 2021 approuvant le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe Bâtiments Relais,

Vu le Compte de Gestion 2021 dressé par le comptable,

Vu le Compte Administratif 2021 dressé par l'ordonnateur,

Considérant les résultats de l'exercice 2021 du Budget Annexe Bâtiments Relais tels que présentés ci-dessous,

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice	-8 997,37 €	28 492,29 €
Report antérieur	16 702,39 €	2 927,78 €
Résultat cumulé	7 705,02 €	31 420,07 €
Résultat RAR		0,00 €

Monsieur Jean GORIOUX, Président, propose l'affectation suivante pour les résultats 2021 du Budget Annexe Bâtiments Relais :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CA 2021	7 705,02 €
Investissement	
Résultat de clôture CA 2021	31 420,07 €
Résultat Restes à Réaliser	0,00 €
Reports à affecter au Budget 2022	
002 - Solde d'exécution positif reporté à la section de fonctionnement	7 705,02 €
001 - Solde d'exécution positif reporté à la section d'investissement	31 420,07 €

Ces explications entendues, **Monsieur Le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente affectation du résultat 2021 du Budget Annexe Bâtiments Relais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve l'affectation du résultat 2021 du Budget Annexe Bâtiments Relais telle que présentée ci-dessous :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CA 2021	7 705,02 €
Investissement	
Résultat de clôture CA 2021	31 420,07 €
Résultat Restes à Réaliser	0,00 €
Reports à affecter au Budget 2022	
002 - Solde d'exécution positif reporté à la section de fonctionnement	7 705,02 €
001 - Solde d'exécution positif reporté à la section d'investissement	31 420,07 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Affectation des résultats 2021 : Budget Principal de la Communauté de Communes Aunis Sud
(Délibération n°2022-02-33)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-5 relatif à l'affectation du résultat,

Vu la délibération n°2021-02-43 du 23 février 2021 approuvant le budget primitif 2021 du Budget Principal de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Vu la décision n°2021D48 du 30 juin 2021 afférente au virement de crédits n°1 au Budget Primitif 2021 du Budget Principal de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Vu la décision n°2021D67 du 20 septembre 2021 afférente au virement de crédits n°2 au Budget Primitif 2021 du Budget Principal de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Vu la décision n°2021D82 du 25 octobre 2021 afférente au virement de crédits n°3 au Budget Primitif 2021 du Budget Principal de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Vu la délibération 2021-11-09 du 16 novembre 2021 afférente à la décision modificative n°1 au Budget Primitif 2021 du Budget Principal de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Vu la décision n°2021D92 du 6 décembre 2021 afférente au virement de crédits n°4 au Budget Primitif 2021 du Budget Principal de la Communauté de Communes Aunis Sud

Vu le Compte de Gestion 2021 dressé par le comptable,

Vu le Compte Administratif 2021 dressé par l'ordonnateur,

Considérant les résultats de l'exercice 2021 du Budget Principal tels que présentés ci-dessous,

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice	1 087 561,14 €	-1 016 836,21 €
Report antérieur	1 592 050,78 €	-31 813,16 €
Résultat cumulé	2 679 611,92 €	-1 048 649,37 €
Résultat RAR		-212 920,49 €

Monsieur Jean GORIOUX, Président, propose l'affectation suivante pour les résultats 2021 du Budget Principal :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CA 2021	2 679 611,92 €
Investissement	
Résultat de clôture CA 2021	-1 048 649,37 €
Résultat Restes à Réaliser	-212 920,49 €
Reports à affecter au Budget 2022	
002 - Solde d'exécution positif reporté à la section de fonctionnement	1 418 042,06 €
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	-1 048 649,37 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	1 261 569,86 €

Ces explications entendues, **Monsieur Le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente affectation du résultat 2021 du Budget Principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve l'affectation du résultat 2021 du Budget Principal telle que présentée ci-dessous :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CA 2021	2 679 611,92 €
Investissement	
Résultat de clôture CA 2021	-1 048 649,37 €
Résultat Restes à Réaliser	-212 920,49 €
Reports à affecter au Budget 2022	
002 - Solde d'exécution positif reporté à la section de fonctionnement	1 418 042,06 €
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	-1 048 649,37 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	1 261 569,86 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Affectation des résultats 2021 : Budget Annexe ZI Fief Girard Est D5

(Délibération n°2022-02-34)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

Vu la délibération n°2021-02-43 du 23 février 2021 approuvant le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe ZI Fief Girard Est D5,

Vu le Compte de Gestion 2021 dressé par le comptable,

Vu le Compte Administratif 2021 dressé par l'ordonnateur,

Considérant les résultats de l'exercice 2021 du Budget Annexe ZA Fief Girard Est D5 tels que présentés ci-dessous,

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice	0,00 €	-69 093,50 €
Report antérieur	0,00 €	-19 071,46 €
Résultat cumulé	0,00 €	-88 164,96 €
Résultat RAR		0,00 €

Monsieur Jean GORIOUX, Président, propose l'affectation suivante pour les résultats 2021 du Budget Annexe ZA Fief Girard Est D5 :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CA 2021	0,00 €
Investissement	
Résultat de clôture CA 2021	-88 164,96 €
Reports à affecter au Budget 2022	
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	88 164,96 €

Ces explications entendues, **Monsieur Le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente affectation du résultat 2021 du Budget Annexe ZA Fief Girard Est D5.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,

- Approuve l'affectation du résultat 2021 du Budget Annexe ZA Fief Girard Est D5 telle que présentée ci-dessous :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CA 2021	0,00 €
Investissement	
Résultat de clôture CA 2021	-88 164,96 €
Reports à affecter au Budget 2022	
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	88 164,96 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Affectation des résultats 2021 : Budget Annexe ZI de Forges

(Délibération n°2022-02-35)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

Vu la délibération n°2021-02-43 du 23 février 2021 approuvant le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe ZI de Forges,

Vu la délibération 2021-12-10 du 21 décembre 2021 afférente à la décision modificative n°1 au Budget Primitif 2021 du Budget Annexe ZI de Forges,

Vu le Compte de Gestion 2021 dressé par le comptable,

Vu le Compte Administratif 2021 dressé par l'ordonnateur,

Considérant les résultats de l'exercice 2021 du Budget Annexe ZI de Forges tels que présentés ci-dessous,

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice	94 588,17 €	31 376,78 €
Report antérieur	0,00 €	-407 746,56 €
Résultat cumulé	94 588,17 €	-376 369,78 €
Résultat RAR		0,00 €

Monsieur Jean GORIOUX, Président, propose l'affectation suivante pour les résultats 2021 du Budget Annexe ZI de Forges:

Fonctionnement	
Résultat de clôture CA 2021	94 588,17 €
Investissement	
Résultat de clôture CA 2021	-376 369,78 €
Reports à affecter au Budget 2022	
002 - Solde d'exécution positif reporté à la section de fonctionnement	94 588,17 €
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	376 369,78 €

Ces explications entendues, **Monsieur Le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente affectation du résultat 2021 du Budget Annexe ZI de Forges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve l'affectation du résultat 2021 du Budget Annexe ZI de Forges telle que présentée ci-dessous :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CA 2021	94 588,17 €
Investissement	
Résultat de clôture CA 2021	-376 369,78 €
Reports à affecter au Budget 2022	
002 - Solde d'exécution positif reporté à la section de fonctionnement	94 588,17 €
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	376 369,78 €

Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Affectation des résultats 2021 : Budget Annexe Parc d'activités de La Combe

(Délibération n°2022-02-36)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

Vu la délibération n°2021-02-43 du 23 février 2021 approuvant le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe Parc d'activités de La Combe,

Vu le Compte de Gestion 2021 dressé par le comptable,

Vu le Compte Administratif 2021 dressé par l'ordonnateur,

Considérant les résultats de l'exercice 2021 du Budget Annexe Parc d'Activités de La Combe tels que présentés ci-dessous,

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice	0,00 €	-77 963,91 €
Report antérieur	0,00 €	-307 471,83 €
Résultat cumulé	0,00 €	-385 435,74 €
Résultat RAR		0,00 €

Monsieur Jean GORIOUX, Président, propose l'affectation suivante pour les résultats 2021 du Budget Annexe Parc d'Activités de La Combe :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CA 2021	0,00 €
Investissement	
Résultat de clôture CA 2021	-385 435,74 €
Reports à affecter au Budget 2022	
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	385 435,74 €

Ces explications entendues, **Monsieur Le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente affectation du résultat 2021 du Budget Annexe Parc d'Activités de La Combe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve l'affectation du résultat 2021 du Budget Annexe Parc d'Activités de La Combe telle que présentée ci-dessous :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CA 2021	0,00 €
Investissement	
Résultat de clôture CA 2021	-385 435,74 €
Reports à affecter au Budget 2022	
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	385 435,74 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Affectation des résultats 2021 : Budget Annexe Parc commercial de La Perche

(Délibération n°2022-02-37)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

Vu la délibération n°2021-02-43 du 23 février 2021 approuvant le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe Parc commercial de La Perche,

Vu le Compte de Gestion 2021 dressé par le comptable,

Vu le Compte Administratif 2021 dressé par l'ordonnateur,

Considérant les résultats de l'exercice 2021 du Budget Annexe Parc Commercial de La Perche tels que présentés ci-dessous,

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice	0,00 €	-180 840,94 €
Report antérieur	0,00 €	-637 734,57 €
Résultat cumulé	0,00 €	-818 575,51 €
Résultat RAR		0,00 €

Monsieur Jean GORIOUX, Président, propose l'affectation suivante pour les résultats 2021 du Budget Annexe Parc Commercial de La Perche :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CA 2021	0,00 €
Investissement	
Résultat de clôture CA 2021	-818 575,51 €
Reports à affecter au Budget 2022	
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	818 575,51 €

Ces explications entendues, **Monsieur Le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente affectation du résultat 2021 du Budget Annexe Parc Commercial de La Perche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve l'affectation du résultat 2021 du Budget Annexe Parc Commercial de La Perche telle que présentée ci-dessous :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CA 2021	0,00 €
Investissement	
Résultat de clôture CA 2021	-818 575,51 €
Reports à affecter au Budget 2022	
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	818 575,51 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Affectation des résultats 2021 : Budget Annexe Parc d'activités Le Cluseau

(Délibération n°2022-02-38)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

Vu la délibération n°2021-02-43 du 23 février 2021 approuvant le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe Parc d'activités Le Cluseau,

Vu la délibération 2021-11-10 du 16 novembre 2021 afférente à la décision modificative n°1 au Budget Primitif 2021 du Budget Annexe Parc d'activités Le Cluseau,

Vu le Compte de Gestion 2021 dressé par le comptable,

Vu le Compte Administratif 2021 dressé par l'ordonnateur,

Considérant les résultats de l'exercice 2021 du Budget Annexe Parc d'Activités Le Cluseau tels que présentés ci-dessous,

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice	0,00 €	-78 403,06 €
Report antérieur	0,00 €	-104 598,46 €
Résultat cumulé	0,00 €	-183 001,52 €
Résultat RAR		0,00 €

Monsieur Jean GORIOUX, Président, propose l'affectation suivante pour les résultats 2021 du Budget Annexe Parc d'Activités Le Cluseau :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CA 2021	0,00 €
Investissement	
Résultat de clôture CA 2021	-183 001,52 €
Reports à affecter au Budget 2022	
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	183 001,52 €

Ces explications entendues, **Monsieur Le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente affectation du résultat 2021 du Budget Annexe Parc d'Activités Le Cluseau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve l'affectation du résultat 2021 du Budget Annexe Parc d'Activités Le Cluseau telle que présentée ci-dessous :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CA 2021	0,00 €
Investissement	
Résultat de clôture CA 2021	-183 001,52 €

Affectation des résultats 2021 : Budget Annexe ZA Le Thou Tranche II

(Délibération n°2022-02-39)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

Vu la délibération n°2021-02-43 du 23 février 2021 approuvant le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe ZA Le Thou Tranche II,

Vu la délibération 2021-12-11 du 21 décembre 2021 afférente à la décision modificative n°1 au Budget Primitif 2021 du Budget Annexe ZA Le Thou Tranche II,

Vu le Compte de Gestion 2021 dressé par le comptable,

Vu le Compte Administratif 2021 dressé par l'ordonnateur,

Considérant les résultats de l'exercice 2021 du Budget Annexe ZA Le Thou TII tels que présentés ci-dessous,

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice	419 344,95 €	172 357,20 €
Report antérieur	0,00 €	-328 135,89 €
Résultat cumulé	419 344,95 €	-155 778,69 €
Résultat RAR		0,00 €

Monsieur Jean GORIOUX, Président, propose l'affectation suivante pour les résultats 2021 du Budget Annexe ZA Le Thou TII :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CA 2021	419 344,95 €
Investissement	
Résultat de clôture CA 2021	-155 778,69 €
Reports à affecter au Budget 2022	
002 - Solde d'exécution positif reporté à la section de fonctionnement	419 344,95 €
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	155 778,69 €

Ces explications entendues, **Monsieur Le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente affectation du résultat 2021 du Budget Annexe ZA Le Thou TII.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve l'affectation du résultat 2021 du Budget Annexe ZA Le Thou TII telle que présentée ci-dessous :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CA 2021	419 344,95 €
Investissement	
Résultat de clôture CA 2021	-155 778,69 €
Reports à affecter au Budget 2022	
002 - Solde d'exécution positif reporté à la section de fonctionnement	419 344,95 €
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	155 778,69 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Affectation des résultats 2021 : Budget Annexe ZA de la Métairie

(Délibération n°2022-02-40)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

Vu la délibération n°2021-02-43 du 23 février 2021 approuvant le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe ZA de la Métairie,

Vu le Compte de Gestion 2021 dressé par le comptable,

Vu le Compte Administratif 2021 dressé par l'ordonnateur,

Considérant les résultats de l'exercice 2021 du Budget Annexe ZA de la Métairie tels que présentés ci-dessous,

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €
Report antérieur	0,00 €	49 050,15 €
Résultat cumulé	0,00 €	49 050,15 €
Résultat RAR		0,00 €

Monsieur Jean GORIOUX, Président, propose l'affectation suivante pour les résultats 2021 du Budget Annexe ZA de la Métairie :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CA 2021	0,00 €
Investissement	
Résultat de clôture CA 2021	49 050,15 €
Reports à affecter au Budget 2022	
001 - Solde d'exécution positif reporté à la section d'investissement	49 050,15 €

Ces explications entendues, **Monsieur Le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente affectation du résultat 2021 du Budget Annexe ZA de la Métairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve l'affectation du résultat 2021 du Budget Annexe ZA de la Métairie telle que présentée ci-dessous :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CA 2021	0,00 €
Investissement	
Résultat de clôture CA 2021	49 050,15 €
Reports à affecter au Budget 2022	
001 - Solde d'exécution positif reporté à la section d'investissement	49 050,15 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Affectation des résultats 2021 : Budget Annexe Pépinière Agroalimentaire

(Délibération n°2022-02-41)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-5 relatif à l'affectation du résultat,

Vu la délibération n°2021-02-43 du 23 février 2021 approuvant le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe Pépinière Agroalimentaire,

Vu le Compte de Gestion 2021 dressé par le comptable,

Vu le Compte Administratif 2021 dressé par l'ordonnateur,

Considérant les résultats de l'exercice 2021 du Budget Annexe Pépinière Agroalimentaire tels que présentés ci-dessous,

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice	51 147,10 €	4 129,60 €
Report antérieur	0,00 €	-333 307,97 €
Résultat cumulé	51 147,10 €	-329 178,37 €
Résultat RAR		-429,00 €

Monsieur Jean GORIOUX, Président, propose l'affectation suivante pour les résultats 2021 du Budget Annexe Pépinière Agroalimentaire :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CA 2021	51 147,10 €
Investissement	
Résultat de clôture CA 2021	-329 178,37 €
Résultat Restes à Réaliser	-429,00 €
Reports à affecter au Budget 2022	
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	-329 178,37 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	51 147,10 €

Ces explications entendues, **Monsieur Le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente affectation du résultat 2021 du Budget Annexe Pépinière Agroalimentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve l'affectation du résultat 2021 du Budget Annexe Pépinière Agroalimentaire telle que présentée ci-dessous :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CA 2021	51 147,10 €
Investissement	
Résultat de clôture CA 2021	-329 178,37 €
Résultat Restes à Réaliser	-429,00 €
Reports à affecter au Budget 2022	
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	-329 178,37 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	51 147,10 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Affectation des résultats 2021 : Budget Annexe ZI Fief St Gilles

(Délibération n°2022-02-42)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

Vu la délibération n°2021-02-43 du 23 février 2021 approuvant le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe ZI Fief St Gilles,

Vu le Compte de Gestion 2021 dressé par le comptable,

Vu le Compte Administratif 2021 dressé par l'ordonnateur,

Considérant les résultats de l'exercice 2021 du Budget Annexe ZI Fief Saint Gilles tels que présentés ci-dessous,

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice	0,00 €	-3 503,48 €
Report antérieur	0,00 €	-406 571,78 €
Résultat cumulé	0,00 €	-410 075,26 €
Résultat RAR		0,00 €

Monsieur Jean GORIOUX, Président, propose l'affectation suivante pour les résultats 2021 du Budget Annexe ZI Fief Saint Gilles :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CA 2021	0,00 €
Investissement	
Résultat de clôture CA 2021	-410 075,26 €
Reports à affecter au Budget 2022	
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	410 075,26 €

Ces explications entendues, **Monsieur Le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente affectation du résultat 2021 du Budget Annexe ZI Fief Saint Gilles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve l'affectation du résultat 2021 du Budget Annexe ZI Fief Saint Gilles telle que présentée ci-dessous :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CA 2021	0,00 €
Investissement	
Résultat de clôture CA 2021	-410 075,26 €
Reports à affecter au Budget 2022	
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	4105,26 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Affectation des résultats 2021 : Budget Annexe ZI Ouest II

(Délibération n°2022-02-43)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

Vu la délibération n°2021-02-43 du 23 février 2021 approuvant le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe ZI Ouest II,

Vu la délibération 2021-12-12 du 21 décembre 2021 afférente à la décision modificative n°1 au Budget Primitif 2021 du Budget Annexe ZI Ouest II,

Vu le Compte de Gestion 2021 dressé par le comptable,

Vu le Compte Administratif 2021 dressé par l'ordonnateur,

Considérant les résultats de l'exercice 2021 du Budget Annexe ZI Ouest II tels que présentés ci-dessous,

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice	181 784,80 €	-16 559,18 €
Report antérieur	362 625,08 €	0,00 €
Résultat cumulé	544 409,88 €	-16 559,18 €
Résultat RAR		0,00 €

Monsieur Jean GORIOUX, Président, propose l'affectation suivante pour les résultats 2021 du Budget Annexe ZI Ouest II :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CA 2021	544 409,88 €
Investissement	
Résultat de clôture CA 2021	-16 559,18 €
Reports à affecter au Budget 2022	
002 - Solde d'exécution positif reporté à la section de fonctionnement	544 409,88 €
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	-16 559,18 €

Ces explications entendues, **Monsieur Le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente affectation du résultat 2021 du Budget Annexe ZI Ouest II.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve l'affectation du résultat 2021 du Budget Annexe ZI Ouest II telle que présentée ci-dessous :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CA 2021	544 409,88 €
Investissement	
Résultat de clôture CA 2021	-16 559,18 €
Reports à affecter au Budget 2022	
002 - Solde d'exécution positif reporté à la section de fonctionnement	544 409,88 €
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	-16 559,18 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Affectation des résultats 2021 : Budget Annexe ZI St Mard

(Délibération n°2022-02-44)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte de Gestion des receveurs,

Vu la délibération n°2021-02-43 du 23 février 2021 approuvant le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe ZI St Mard,

Vu le Compte de Gestion 2021 dressé par le comptable,

Vu le Compte Administratif 2021 dressé par l'ordonnateur,

Considérant les résultats de l'exercice 2021 du Budget Annexe ZI Saint Mard tels que présentés ci-dessous,

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice	0,00 €	223,80 €
Report antérieur	0,00 €	-35 878,23 €
Résultat cumulé	0,00 €	-35 654,43 €
Résultat RAR		0,00 €

Monsieur Jean GORIOUX, Président, propose l'affectation suivante pour les résultats 2021 du Budget Annexe ZI Saint Mard :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CA 2021	0,00 €
Investissement	
Résultat de clôture CA 2021	-35 654,43 €
Reports à affecter au Budget 2022	
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	35 654,43 €

Ces explications entendues, **Monsieur Le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente affectation du résultat 2021 du Budget Annexe ZI Saint Mard.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve l'affectation du résultat 2021 du Budget Annexe ZI Saint Mard telle que présentée ci-dessous :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CA 2021	0,00 €
Investissement	
Résultat de clôture CA 2021	-35 654,43 €
Reports à affecter au Budget 2022	
001 - Solde d'exécution négatif reporté à la section d'investissement	35 654,43 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

1.4 Vote du budget primitif 2022 - Budget principal et budgets annexes

(Délibération n°2022-02-45)

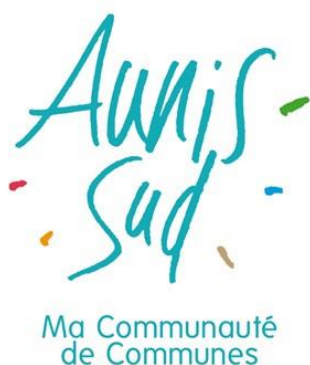
Vu les articles L1612-1 à L1612-20 et L2311-3 à L2343-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2020-09-31 du 23 septembre 2020 prévoyant l'adoption à compter du 1^{er} janvier 2021 de la nomenclature M57 pour le budget principal de la Communauté de Communes AUNIS SUD et ses budgets annexes,

Vu la délibération n°2022-01-04 du 18 janvier 2022 relative à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2022 de la Communauté de Communes AUNIS SUD,

Monsieur Jean GORIOUX, Président, présente les budgets primitifs 2022 des budgets suivants, notamment à partir de la brève note de synthèse annexée aux présents budgets primitifs et adressée aux membres du Conseil à l'appui de la convocation à la réunion de ce jour :

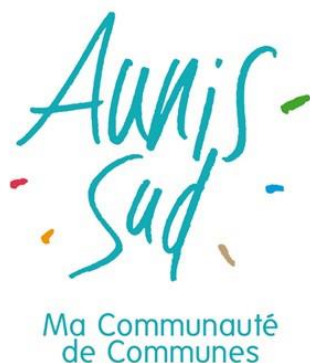
- Budget Principal de la Communauté de Communes Aunis Sud
- Budgets Annexes :
 - Bâtiments Relais
 - Pépinière Agroalimentaire
 - ZI Ouest II
 - ZA Saint Mard
 - ZI Fief Saint Gilles
 - ZI de Forges
 - ZA Fief Girard Est D5
 - ZA Le Thou Tranche II
 - Parc d'activités Le Cluseau
 - Parc d'activités La Combe
 - ZA de la Métairie
 - Parc commercial de la Perche
 - Parc d'activités Les Ardillauds



BUDGET PRIMITIF 2022

CdC Aunis Sud

Budget Principal



Budget Principal

Section de Fonctionnement

BP 2022 – Budget Principal

Recettes de fonctionnement

▪ *Atténuations de charges :*

Le poste atténuations de charges est augmenté afin de tenir compte en 2022 du remboursement de l'indemnité inflation, et du remboursement d'un capital décès versé en début d'année.

▪ *Produits des services :*

Le chapitre 70 Produit des services est en légère baisse. L'ensemble des postes est stable par rapport au budget primitif 2021, seules les recettes des piscines sont prévues avec plus de prudence.



BP 2022 – Budget Principal

Recettes de fonctionnement

■ Impôts et taxes :

	CA 2020	CA 2021	BP 2022
Fraction de TVA		3 499 864,00 €	3 691 530,00 €
FPIC	297 468,00 €	324 257,00 €	324 255,00 €
AC négatives	79 052,04 €	79 052,04 €	79 055,00 €

Fraction de TVA (compensation perte de produit de taxe d'habitation) : Ce produit devant suivre l'évolution du produit national de TVA, il est prévu en hausse de 5,5%.

FPIC : prévu en stabilité



4

BP 2022 – Budget Principal

Recettes de fonctionnement

■ Impositions Directes :

	Bases 2021	Variation retenue	Hypothèses bases 2022	Taux	BP 2022
CFE	5 184 746 €	2,00%	5 288 441 €	24,50%	1 295 668 €
THRS	3 224 288 €	3,40%	3 333 914 €	8,68%	289 384 €
TFB	29 837 546 €	3,18%	30 786 380 €	1,27%	390 987 €
TFNB	2 209 609 €	0,50%	2 220 657 €	6,44%	143 010 €

Les taux d'imposition de CFE, THRS, TFB et TFNB sont maintenus à leur niveau 2021

• Hypothèses variation de bases :

- THRS : 3,40% soit le coefficient de revalorisation national (IPCH de 11/20 à 11/21)
- TFB : 3,18% soit le coefficient de 3,40% uniquement pour les locaux d'habitation et industriels, les locaux professionnels ne sont pas concernés



5

Les hypothèses de variations des bases de THRS et TFB correspondent au coefficient de revalorisation des valeurs locatives, qui est fixé automatiquement sur la base de la variation de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (inflation) constatée entre novembre N-1 et novembre N-2, soit pour 2021 entre novembre 2021 et novembre 2020 (art 1518 bis du Code Général des Impôts) soit 3,4%.

Cette revalorisation s'applique uniquement aux locaux d'habitation et aux locaux industriels.

BP 2022 – Budget Principal

Recettes de fonctionnement

▪ Impositions Directes :

	CA 2020	CA 2021	BP 2022
CVAE	1 177 842,00 €	1 131 558,00 €	1 203 088,00 €
TASCOM	375 452,00 €	312 474,00 €	315 600,00 €
IFER	328 347,00 €	379 577,00 €	371 616,00 €
TEOM	2 707 670,00 €	2 788 395,00 €	2 945 000,00 €
Taxe de séjour	56 756,13 €	69 286,48 €	70 000,00 €
Taxe GEMAPI	129 171,00 €	104 802,00 €	152 900,00 €

CVAE : hausse de 6,2% issue d'une notification

TEOM : hausse de 5,6% suivant la hausse de la cotisation à CYCLAD

Taxe GEMAPI : hausse de 37% après une baisse de 13,5% entre 2020 et 2021. La coût de la compétence augmente du fait principalement de la hausse de la contribution au SM Charente Aval.



6

Pour rappel, la taxe GEMAPI est déterminée en équilibrant les charges liées à la compétence et les financements liés, à savoir les transferts de charges correspondants.

Ainsi, Le coût estimatif de la gestion de la compétence pour 2022 est de 321 808 €. Ce coût est en hausse du fait d'une hausse des contributions aux syndicats, notamment le Syndicat Mixte Charente Aval, et d'une affectation plus importante du temps agent pour la compétence. Des transferts de charges ont été effectués à hauteur de 168 906,50 €. Ainsi, une taxe GEMAPI à hauteur de 152 900 € est envisagée pour 2022.

BP 2022 – Budget Principal

Recettes de fonctionnement

▪ Dotations et participations :

Baisse du chapitre entre le CA 2021 et le BP 2022 de 9,3% (243,1K€) :

S'explique par la mise en place par la Caisse d'Allocations Familiales de la **Convention Territoriale Globale** en remplacement du Contrat Enfance Jeunesse.

Ainsi, en 2021, dans le cadre du CEJ, la CdC a perçu directement une subvention de 381,2 k€. En 2022, il est prévu une recette de 56,3K € au titre de l'ingénierie de la CTG, 32,6K€ pour les Relais Petite Enfance et 7,6K€ pour les accueils de loisirs gérés par le service sport. La différence est directement perçue par les structures du territoire.



7

BP 2022 – Budget Principal

Recettes de fonctionnement

▪ Dotations et participations :

Concernant les autres subventions, il faut noter :

- **Centre de vaccination** : maintien d'une subvention de l'ARS (prévue en baisse en estimant un fonctionnement du centre pendant 6 mois) pour 16 800€
- **Maison France Services** : maintien d'une subvention de 30 000 €
- **Conseiller Numérique** : perception d'une nouvelle subvention pour 25 000 €
- **Plateforme intramuros** : une subvention France Relance pour 5 760 €
- **Site archéologique** : subventions à hauteur de 37 835 €, l'obtention de ces subventions conditionnant les projets liés
- **Projet handicap du PEL** : perception d'une subvention CAF de 7 000 €
- **Plateforme Territoriale de Relance Energétique** : hausse de la subvention en lien avec le développement du service (62 685 €)



8

Le centre de vaccination fermerait prochainement.

La Maison France Service vient d'être fermée suite à la réalisation de travaux d'aménagement. Elle a de nouveau ouvert ses portes. Le flux des visites est toujours important.

BP 2022 – Budget Principal

Recettes de fonctionnement

▪ Dotations et participations :

	CA2020	CA 2021	BP 2022
Dotation d'intercommunalité	672 681,00 €	674 097,00 €	674 097,00 €
Dotation compensation GFP	793 819,00 €	778 185,00 €	766 510,00 €
Total	1 466 500,00 €	1 452 282,00 €	1 440 607,00 €

Dotation d'Intercommunalité : budgétée à l'équilibre

Dotation de Compensation des GFP : prévision d'une baisse de 2,5%



9

BP 2022 – Budget Principal

Recettes de fonctionnement

Autres produits de gestion courante :

Le chapitre 75 enregistre :

- Les recettes de loyers : gendarmeries, logements, terrain pour centrale photovoltaïque à Vandré, modulaire AUNISGD, et terrain photovoltaïque de La Combe pour un semestre
- Les remboursements d'assurance : en 2021, le remboursement lié au sinistre de Charmeneuil était prévu. Aucun remboursement significatif n'est prévu au budget primitif. 2022



10

BP 2022 – Budget Principal

	Recettes de fonctionnement	Budget 2021	CA 2021	BP 2022	BP 2021/BP 2022
013	Atténuations de charges	127 000,00 €	195 109,06 €	139 440,00 €	9,8%
70	Produits des services	654 476,00 €	587 286,28 €	651 430,00 €	-0,5%
73	Impôts et taxes	4 123 555,00 €	3 903 173,04 €	4 094 840,00 €	-0,7%
731	Impositions Directes	6 882 435,00 €	7 031 872,48 €	7 227 271,00 €	5,0%
74	Dotations, subventions et participations	2 157 981,00 €	2 623 218,75 €	2 380 123,00 €	10,3%
75	Autres produits de gestion courante	312 110,00 €	326 987,49 €	303 875,00 €	-2,6%
77	Produits exceptionnels	64 690,00 €	70 020,39 €	0,00 €	-100,0%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	185 000,00 €	104 096,15 €	195 000,00 €	5,4%
002	Résultat d'exécution reporté	1 592 050,78 €	1 592 050,78 €	1 418 042,06 €	-10,9%
	TOTAL SECTION	16 099 297,78 €	16 433 814,42 €	16 410 021,06 €	1,9%

Ma Communauté de Communes

11

S'agissant des opérations d'ordre de transfert entre sections : ce poste enregistre les amortissements des subventions d'investissements, ainsi que les écritures de valorisation des travaux en régie.

Monsieur Christian BRUNIER indique que suite à l'évolution de la taxe GEMAPI et de la TEOM, les montants figurant sur les feuilles d'imposition vont augmenter.

Monsieur le Président confirme que la taxe GEMAPI sera en hausse. Ce ne sera pas en effet, indolore pour les habitants du territoire.

BP 2022 – Budget Principal

Dépenses de fonctionnement

▪ Charges à caractère général :

Objectif de stabilisation de ces dépenses au niveau du CA 2021 tout en tenant compte de l'impact de la crise sanitaire sur le fonctionnement de l'exercice 2021

Le chapitre 011 est en hausse de 40,1K€, soit 2,9%, par rapport au budget 2021.

Cependant, l'effet de la hausse des énergies nécessite une inscription de crédits supplémentaires à hauteur de **50 K€** sur le seul poste électricité. Sans ces augmentations, le budget 2022 aurait été en diminution par rapport au budget 2021.



12

BP 2022 – Budget Principal

Dépenses de fonctionnement

▪ Charges à caractère général :

Les inscriptions budgétaires 2022 tiennent compte des choix et obligations suivants :

Développement des projets et compétences :

- **Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée** : enveloppe de 30,1K€ en 2022 avec une subvention attendue du LEADER de 10,0K€
- **Communication** : mise en place d'une stratégie territoriale pour 9,0K€
- **Enfance Jeunesse** : mise en place d'une action autour du handicap pour un budget de 10,1K€ subventionné par la CAF à hauteur de 7,0K€
- **Gestion de la collectivité** : mise en place d'une formation « coaching » à destination des chefs de service pour 15,2K€

La Ronde des Histoires : cette action, auparavant subventionnée par la collectivité au sein de l'enveloppe PEL, sera désormais menée en direct par le réseau des bibliothèques. Une somme de 4,0K€ est donc transférée du budget subventions vers ce chapitre



13

Monsieur Christian BRUNIER informe qu'une demande de subvention a été déposée auprès de la Région pour le dispositif Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée. Il s'agit d'un soutien à l'ingénierie.

BP 2022 – Budget Principal

Dépenses de fonctionnement

▪ Charges de personnel : hausse de plus de 12%

Le budget 2022 tient compte des recrutements suivants :

- Habitat : recrutement d'un chargé de mission (étude préalable OPAH : action prévue du PLH et en lien avec la nécessaire ORT à prévoir notamment pour le dispositif PVD de Surgères – terrains familiaux GV)
- Mobilité : recrutement d'un chargé de mission en contrat de 6 mois pour Rézo Pouce et un stagiaire 3 mois pour jeter les bases du schéma vélo
- CIAS : passage du 2^{ème} poste de gestionnaire épicerie d'un mi-temps à un temps plein
- Conseiller numérique : candidature de la CdC acceptée par la Préfecture : 1 poste prévu - soutien financier de 25 000 € par an pendant 2 ans
- Maison France Service : un poste pérenne pour le 2^{ème} agent d'accueil
- Conservatoire : recrutement d'un assistant d'enseignement de musiques actuelles à 7/20^{ème} à compter de septembre



14

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la compétence Mobilité, il est nécessaire de rassembler tous les projets de développement cycliste prévus par les communes et de présenter une proposition globale et cohérente aux services de la Région.

Concernant le CIAS, les modalités de l'approvisionnement de l'épicerie engendrent une gestion des stocks plus stricte. Cette mission ne peut pas être confiée à des bénévoles.

L'agent en poste à la Maison de l'Emploi n'a pas souhaité assurer l'accueil de la Maison France Service. Un recrutement est donc envisagé.

BP 2022 – Budget Principal

Dépenses de fonctionnement

▪ Charges de personnel : hausse de plus de 12%

Le budget 2022 tient compte des recrutements suivants :

- Imagine Aunis Sud : soit agent CDD, soit stagiaire, soit vacataire pour la démarche menée en 2021 – candidature envoyée à l'ANCT pour bénéficier du dispositif Territoire d'engagement
- Communication / Tourisme : 1 stagiaire 3 mois (mai à juillet) pour événementiel si l'agent actuellement en arrêt est prolongé + 1 stagiaire de 3 mois partagé avec AA et l'OTAMP pour la signalétique touristique
- Services techniques : remplacement des départs 2021 assurés en partie par des contractuels et heures complémentaires. Un profil de paysagiste pourra être mutualisé avec le site archéologique pour l'entretien du jardin archéologique
- Plateforme de rénovation énergétique : recrutement d'un coordonnateur pour le service
- Service Enfance Jeunesse : suite au passage du responsable du service au poste de coordonnateur CTG, recrutement d'un nouveau chef de service en remplacement



15

Le coordonnateur pour le service en charge de la plate-forme de rénovation énergétique prendra son poste le 1^{er} mars prochain. Ce poste est en partie financé par l'ADEME et la Région Nouvelle-Aquitaine.

Le budget relatif aux charges de personnel tient compte de :

- du Glissement Vieillesse et Technicité,
- de l'application du RIFSEEP,
- des réformes des points d'indices et des carrières,
- de l'application d'une prime de précarité de 10% pour les contractuels.

Les nouvelles actions menées par la Communauté de Communes nécessitent des moyens humains. La proposition d'une évolution des charges de personnel de 12 % se montre élevée. Il devient urgent et impératif de parvenir à contenir ce poste de dépenses puisque les recettes n'évoluent pas au même rythme.

La population a besoin de nouveaux services publics, d'où la création de la Maison France Service. Cependant, les subventions octroyées pour cette initiative ne couvrent pas le coût réel de cet équipement.

Atténuations de produits :

Ce chapitre correspond au prélèvement sur recettes au titre de :

- Contribution au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources Communales,
- Attributions de compensation des communes : les attributions de compensation sont inscrites à l'identique de celles versées en 2021 mais seront ajustées en cours d'année pour les Communes de Marsais et Saint-Pierre-La-Noue en fonction des recettes réelles d'IFER éolien à répartir entre ces Communes et la CdC.

BP 2022 – Budget Principal

Dépenses de fonctionnement

- *Autres charges de gestion courante : subventions*

L'objectif fixé lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2022 sur les **subventions** était de se limiter au niveau de subvention accordé en 2021, hors Logement des Jeunes et hors subventions manifestations sport et culture annulées en raison de la situation sanitaire

La mise en place de la Convention Territoriale Globale par la CAF en remplacement du Contrat Enfance Jeunesse entraîne la diminution de la subvention perçue par la CdC pour une somme estimée à 289 781 €. Cette somme sera directement versée par la CAF aux structures du territoire. L'enveloppe de subvention de la CdC est donc diminuée d'autant par rapport au CA 2021.



Pour rappel, 4 000€ sont également transférés des subventions PEL vers le fonctionnement du réseau des bibliothèques, en charge désormais du projet La Ronde Des Histoires.

BP 2022 – Budget Principal

Dépenses de fonctionnement

Autres charges de gestion courante : subventions

	CA 2019	CA 2020	Budget 2021	CA 2021	BP 2022	Variation CA 2021 / BP 2022	
						en €	en %
PEL	986 565,00 €	1 046 695,30 €	1 020 000,00 €	1 011 543,00 €	717 762,00 €	-293 781,00 €	-29,0%
Social	161 092,00 €	171 909,00 €	175 500,00 €	175 500,00 €	175 500,00 €	0,00 €	0,0%
Logement des Jeunes				5 000,00 €	15 000,00 €	10 000,00 €	200,0%
Culture	334 100,00 €	329 550,00 €	334 100,00 €	332 966,00 €	334 100,00 €	1 134,00 €	0,3%
Sport	41 370,20 €	42 681,80 €	41 375,00 €	36 568,80 €	41 375,00 €	4 806,20 €	13,1%
Dev éco	1 800,00 €	2 300,00 €	2 300,00 €	0,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	
Réseau bibliothèques	505,00 €	500,00 €	1 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Habitat	2 856,00 €	2 856,00 €	2 860,00 €	2 856,00 €	2 860,00 €	4,00 €	0,1%
TOTAL	1 528 288,20 €	1 596 492,10 €	1 577 235,00 €	1 564 433,80 €	1 289 097,00 €	-275 336,80 €	-17,6%
CIAS	380 000,00 €	390 000,00 €	405 000,00 €	405 000,00 €	422 000,00 €	17 000,00 €	4,2%
TOTAL avec CIAS	1 908 288,20 €	1 986 492,10 €	1 982 235,00 €	1 969 433,80 €	1 711 097,00 €	-258 336,80 €	-13,1%

17

BP 2022 – Budget Principal

Dépenses de fonctionnement

Autres charges de gestion courante : subventions

Concernant le **CIAS**, la subvention d'équilibre est en hausse de 17 000 € du fait :

- d'une baisse du résultat de fonctionnement reporté
- d'une prévision de hausse des fluides pour l'espace à vocation sociale et l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage
- du passage à temps-plein d'un poste à l'épicerie solidaire.

18

BP 2022 – Budget Principal

Dépenses de fonctionnement

- Autres charges de gestion courante : contributions

Hausse de la contribution de Cyclad (hausse de la TGAP, difficultés des filières de recyclage ...)

GEMAPI : Transfert des dépenses de la CdC vers les syndicats

	CA 2020	CA 2021	BP 2022	Variation	
				en €	en %
OTAMP	203 809,26 €	219 286,48 €	220 000,00 €	713,52 €	0,3%
Soluris	8 011,88 €	8 010,03 €	8 100,00 €	89,97 €	1,1%
Cyclad	2 683 743,93 €	2 768 410,00 €	2 945 000,00 €	176 590,00 €	6,4%
SM SCOT LRA	42 614,54 €	50 514,50 €	52 500,00 €	1 985,50 €	3,9%
Parc Naturel Marais Poitevin	1,00 €	1,00 €	240,00 €	239,00 €	23900,0%
TOTAL	2 938 180,61 €	3 046 222,01 €	3 225 840,00 €	179 617,99 €	6,1%
EPTB Charente	3 177,00 €	3 177,00 €	3 500,00 €	323,00 €	10,2%
SYMBO	3 300,00 €	4 435,97 €	4 440,00 €	4,03 €	0,1%
SM Bassin Versant du Curé	16 799,98 €	0,00 €			
SM Charente Aval	140 356,54 €	104 069,04 €	189 565,00 €	85 495,96 €	82,2%
SM Bassin Versant Sèvre Niortaise	6 784,00 €	6 784,00 €	9 785,00 €	3 001,00 €	44,2%
SM Rivières et Marais	27 832,92 €	87 203,22 €	95 940,00 €	8 736,78 €	10,0%
TOTAL GEMAPI	198 250,44 €	205 669,23 €	303 230,00 €	97 560,77 €	47,4%
TOTAL général	3 136 431,05 €	3 251 891,24 €	3 529 070,00 €	277 178,76 €	8,5%

BP 2022 – Budget Principal

Dépenses de fonctionnement

- Autres charges de gestion courante : subventions d'équilibre aux budgets annexes

Le budget annexe de la Pépinière, du fait d'un bon résultat 2021 et d'une prévision de recettes en hausse pour les locations de cellules, voit son besoin de financement diminuer de plus de 13%

	CA 2021	BP 2022	Variation	
			en €	en %
BA Pépinière	146 290,00 €	126 859,00 €	-19 431,00 €	-13,28%
BA Bâtiments Relais	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Total	146 290,00 €	126 859,00 €	-19 431,00 €	-13,28%



Le taux d'occupation de la Pépinière approche les 90 %. La gestion des départs et des périodes de transition ne permet pas d'atteindre un taux d'occupation à 100%.

BP 2022 – Budget Principal

Dépenses de fonctionnement

- Charges financières : poursuite de la diminution

Budget tenant compte des souscriptions d'emprunts prévues au budget

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
Intérêts des emprunts	226 481,94 €	184 304,51 €	168 240,82 €	163 045,41 €	174 000,00 €
Indemnités remb. anticipé	30 895,00 €				
Frais ligne de trésorerie	1 619,45 €	2 358,99 €	4 241,06 €	1 525,13 €	4 000,00 €
Frais de dossiers nouveaux emprunts	1 060,73 €	0,00 €	120,00 €	3 075,00 €	1 000,00 €
Total	260 057,12 €	186 663,50 €	172 601,88 €	167 645,54 €	179 000,00 €



21

Les charges financières sont prévues en hausse du fait de l'intégration de nouveaux emprunts (extension du siège, salle multisport, acquisition ex-ENILIA).

BP 2022 – Budget Principal

Dépenses de fonctionnement	Budget 2021	CA 2021	BP 2022	BP 2021/BP 2022
011 Charges à caractère général	1 386 129,00 €	1 147 773,80 €	1 426 226,00 €	2,9%
012 Charges de personnel	4 196 000,00 €	4 091 624,67 €	4 707 500,00 €	12,2%
014 Atténuations de produits	1 831 597,00 €	1 831 591,17 €	1 817 732,00 €	-0,8%
65 Autres charges de gestion courante	5 687 430,00 €	5 622 205,54 €	5 581 926,00 €	-1,9%
66 Charges financières	202 870,00 €	167 645,54 €	179 000,00 €	-11,8%
67 Charges exceptionnelles	2 000,00 €	1 948,97 €	2 000,00 €	0,0%
023 Virement à la section d'investissement	1 530 771,78 €		1 435 637,06 €	-6,2%
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 002 500,00 €	891 412,81 €	1 000 000,00 €	-0,2%
TOTAL SECTION	15 839 297,78 €	13 754 202,50 €	16 150 021,06 €	1,96%
022 AE - Dépenses imprévues	260 000,00 €		260 000,00 €	

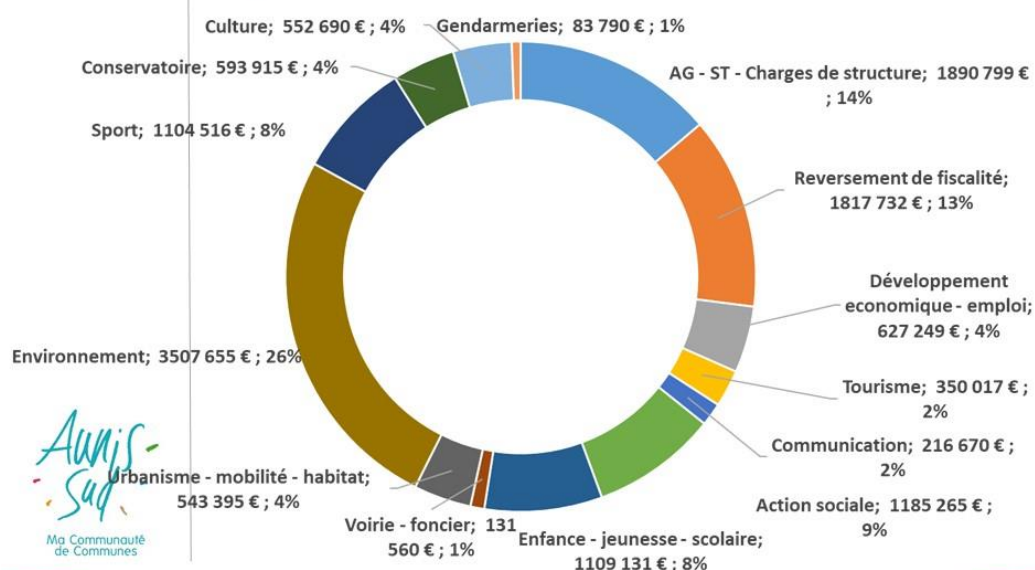
Ma Communauté de Communes

22

En nomenclature M57, les dépenses imprévues sont limitées à 2% des dépenses réelles de la section, soit 260 000€. Elles ne font pas partie de l'équilibre budgétaire et sont inscrites en Autorisation d'Engagement.

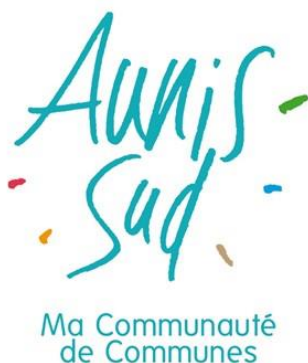
BP 2022 – Budget Principal

Dépenses réelles de Fonctionnement de l'exercice



BP 2022 – Budget Principal

	Adm. Générale - non ventilable	Serv. Techniques	Dev. économique	Tourisme	Communication
Dépenses de fonctionnement	4 698 098,06 €	703 870,00 €	460 924,00 €	362 017,00 €	219 670,00 €
Recettes de fonctionnement	11 761 214,06 €	10 585,00 €	54 600,00 €	109 650,00 €	1 685,00 €
RESULTAT	7 063 116,00 €	- 693 285,00 €	- 406 324,00 €	- 252 367,00 €	- 217 985,00 €
	Emploi	Action sociale	Relais Petite Enfance	Enfance Jeunesse	Jeunesse
Dépenses de fonctionnement	193 625,00 €	1 227 775,00 €	136 715,00 €	894 122,00 €	35 570,00 €
Recettes de fonctionnement	64 985,00 €	371 327,00 €	100 495,00 €	72 865,00 €	440,00 €
RESULTAT	- 128 640,00 €	- 856 448,00 €	- 36 220,00 €	- 821 257,00 €	- 35 130,00 €
	Voirie - zones	Parc privé de logements	Urban. - mobilité - Habitat	Environnement	Sport
Dépenses de fonctionnement	211 560,00 €	3 190,00 €	610 895,00 €	3 512 755,00 €	1 285 716,00 €
Recettes de fonctionnement	5 450,00 €	13 310,00 €	105 335,00 €	3 204 530,00 €	137 785,00 €
RESULTAT	- 206 110,00 €	10 120,00 €	- 505 560,00 €	- 308 225,00 €	- 1 147 931,00 €
	Conservatoire	Culture	Scolaire	Gendarmeries	TOTAL
Dépenses de fonctionnement	617 415,00 €	578 490,00 €	83 824,00 €	313 790,00 €	16 150 021,06 €
Recettes de fonctionnement	92 615,00 €	6 450,00 €	7 800,00 €	288 900,00 €	16 410 021,06 €
RESULTAT	- 524 800,00 €	- 572 040,00 €	- 76 024,00 €	- 24 890,00 €	/



Budget Principal

Section d'Investissement

BP 2022 – Budget Principal

Recettes d'Investissement

	Recettes d'investissement	Budget 2021	CA 2021	RAR 2021	BP 2022
13	Subventions d'équipement perçues	1 099 102,30 €	401 772,79 €	639 521,14 €	1 672 320,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	3 618 000,00 €	1 310 000,00 €	127 455,00 €	947 357,94 €
165	Cautions	3 000,00 €	1 250,00 €		3 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	19 159,00 €	18 209,00 €		0,00 €
23	Immobilisations en cours	20 800,00 €	32 025,32 €		0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	520 845,00 €	573 607,10 €		980 000,00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	529 662,21 €	529 662,21 €		1 261 569,86 €
27	Autres immobilisations financières	300,00 €	0,00 €		300,00 €
45	Opérations sous mandat	127 000,00 €	64 743,52 €	27 028,20 €	20 000,00 €
024	Produit des cessions d'immobilisations	3 000,00 €			181 635,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 530 771,78 €			1 435 637,06 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 002 500,00 €	891 412,81 €		1 000 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	400 000,00 €	23 926,96 €		950 000,00 €
	TOTAL SECTION	8 874 140,29 €	3 846 609,71 €	794 004,34 €	8 451 819,86 €

BP 2022 – Budget Principal

Recettes d'Investissement

- Dotations, fonds divers et réserves : regroupe les recettes de FCTVA ainsi que le produit de taxe d'aménagement (560 000€) dont la part majoritaire sera reversée aux Communes (500 000 €)
- Opérations sous mandat :

Refacturation des dépenses payées par la CdC pour le compte du SIVOS Ciré – Ballon dans le cadre de l'opération de création d'un groupe scolaire et d'une maison de l'enfance à Ballon
- Produits des cessions d'immobilisations :
 - Cession de matériel des services techniques non utilisés (3 000€)
 - Rembt d'assurance suite au vol de matériel au centre technique (camion polybenne, matériel divers) pour 30 635 €
 - Vente du terrain sur lequel se situe l'annexe du service technique à Surgères (148 000 €)
- Opérations d'ordre de transfert entre sections : application de la M57 donc amortissement dès la mise en service de l'immobilisation au prorata temporis. La budgétisation de cette ligne est donc très difficile.



Les opérations patrimoniales, inscrites en recettes et en dépenses, permettent d'enregistrer l'intégration des frais d'insertion et de maîtrise d'œuvre à la valeur des équipements correspondants.

BP 2022 – Budget Principal

Dépenses d'Investissement

Dépenses d'investissement	Budget 2021	CA 2021	RAR 2021	BP 2022
Opérations d'équipement	7 009 701,35 €	3 750 987,49 €	979 896,63 €	4 599 950,00 €
21 Immobilisations corporelles	19 159,00 €	18 209,00 €		0,00 €
23 Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €		0,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	960 450,00 €	901 482,80 €		925 000,00 €
10 Dotations, fonds divers et réserves				500 000,00 €
27 Autres immobilisations financières	300,00 €	0,00 €		300,00 €
45 Opérations sous mandat	127 000,00 €	64 743,52 €	27 028,20 €	20 000,00 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	185 000,00 €	104 096,15 €		195 000,00 €
041 Opérations patrimoniales	400 000,00 €	23 926,96 €		950 000,00 €
001 Déficit antérieur reporté	31 813,16 €	31 813,16 €		1 048 649,37 €
TOTAL SECTION	8 733 423,51 €	4 895 259,08 €	1 006 924,83 €	8 238 899,37 €
020 AP - Dépenses imprévues		140 716,78 €		

Ma Communauté de Communes

A l'opération 010 « dotations, fonds divers et réserves », les dépenses correspondent au remboursement de la taxe d'aménagement auprès des communes.

BP 2022 – Budget Principal

Dépenses d'Investissement

		Dépenses			Recettes		
		BP 2022	RAR		BP 2022	RAR	Dont
Sport							
Op. 204	Terrain de tir à l'arc de Forges	45 500,00 €					MOE + études (20,0K€), modulaire (21,5K€), réseaux (4,0K€)
Op. 206	Piscine de Surgères	429 045,00 €	3 336,00 €				Rénovation salle des machines (400,3K€), Accessibilité (11,3K€), alarme (7,0K€), robot de nettoyage (4,9K€), zone de jeux (3,0K€), ombrage pataugeoire (2,0K€) RAR : accessibilité PMR
Op. 207	Piscine d'Aigrefeuille	8 450,00 €	18 962,88 €				Ad'Ap (1,0K€), zone de jeux (3,0K€), ombrage pataugeoire et local mns (4,0K€) RAR : travaux forage (4,3K€) + cheminement PMR (14,6K€)
Op. 208	Piscine de Vandré	52 200,00 €					Ad'Ap (50,0K€), ombrage pataugeoire (2,0K€)
Op. 209	Complexe sportif d'Aigrefeuille	56 650,00 €	37 892,23 €				Etude nouvel équipement (40,0K€), étude reprise charpente gymnase (8,0K€), pré-étude club-house (2,2K€), containers de stockage (6,3K€) RAR : mission AMO gymnase (10,1K€), accessibilité PMR (19,5K€), abri à matériel (7,4K€)
Op. 210	Complexe sportif de Surgères	2 018 455,00 €	8 910,36 €		1 256 305,00 €		Salle multisports (1 892,5K€), Ad'Ap (27,2K€), rénovation vestiaires rugby (25,0K€), bouclage ECS douches vestiaires gds tribunes (16,2K€), modernisation éclairage terrain honneur (47,6K€) RAR : travaux forages (5,1K€), enduits poteaux entrées (2,6K€), semoir (1,2K€)

BP 2022 – Budget Principal

Dépenses d'Investissement

		Dépenses		Recettes		Dont
		BP 2022	RAR	BP 2022	RAR	
Enfance - Scolaire						
Op. 213	Affaires scolaires		136 030,00 €			RAR : extension collège Aigrefeuille (136,0K€)
Op. 21	Maison de l'enfance St Georges du Bois	3 500,00 €				Mur de clôture
Op. 215	Maison de l'enfance Ciré Ballon	22 000,00 €	265 670,01 €	360 950,00 €	235 083,42 €	Etudes + travaux
Op. 218	Crèche de Forges	39 100,00 €	167 109,98 €		82 157,00 €	Trvx amél énergétique (35,0K€), fondations structure de jeux (4,1K€) RAR : Travaux d'amélioration énergétique
Op. 219	Crèche de Surgères	12 810,00 €				Sol souple RDC
Social – Terrains Familiaux						
Op. 22	Bâtiment à usage associatif Aunis21	10 000,00 €	10 354,68 €			Etude réaménagement (8,0K€), lisse protection de la noue (2,0K€) RAR : création parking
Op. 23	Espace à vocation sociale	2 900,00 €	883,20 €			Isolation local scooter RAR : téléphonie fixe
Op. 25	Espace Berlioz		2 421,31 €			RAR : Adap
Op. 223	Terrains familiaux	45 000,00 €				Lancement études terrains familiaux

BP 2022 – Budget Principal

Dépenses d'Investissement

		Dépenses			Recettes		Dont
		BP 2022	RAR		BP 2022	RAR	
Mobilité							
Op. 24	Pôle gare	427 820,00 €					Frais d'étude + acquisitions foncières
Op.	Mobilité	11 430,00 €					Signalétique Rezo Pouce
Culture							
Op. 211	Salle culturelle		10 920,00 €				RAR : Etude
Op. 212	Réseau des bibliothèques	19 310,00 €	3 577,92 €				Solde projet cultures connectées (1,89K€), intégrations niles biblio (4,7K€), refonte du portail (7,1K€)
							matériel (2,8K€), application usagers (1,8K€)
							RAR : logiciel bibliothèque Puyravault (2,4K€) + fonds documentaire (0,5K€) + ordinateur Puyravault (0,6K€)
Op. 110	Espace culture multimédia	40 000,00 €					Etude de faisabilité nouveaux locaux
Op. 17	Ecole de musique de Surgères	448 145,00 €	1 142,40 €				Acquisition bâtiment ex-Enilia (400,0K€), AMO rénovation du bâtiment (45,0K€), trvx menuiseries (3,1K€)
Op. 171	Ecole de musique d'Aigrefeuille		7 188,16 €				RAR : téléphonie fixe
Développement économique - emploi							RAR : correction acoustique (7,2K€)
Op. 108	Maison de l'Emploi - Maison France Services	7 320,00 €					Mobilier (1,9K€), trvx divers (2,3K€), équipement conseiller numérique (3,0K€)

BP 2022 – Budget Principal

Dépenses d'Investissement

		Dépenses			Recettes		Dont
		BP 2022	RAR		BP 2022	RAR	
Tourisme							
Op. 111	Site archéologique	52 575,00 €	5 000,00 €		39 210,00 €	22 057,00 €	Opération de valorisation : salle de réception (23,4K€), étude jardin archéologique (21,4K€), étude création aire de jeux (7,9K€) RAR : restauration mobilier archéo (5,0K€)
Op. 141	Circuits vélos	41 500,00 €	9 555,00 €		12 295,00 €		Signalétique RAR : AMO circuits vélo
Gendarmeries							
Op. 12	Gendarmerie de Surgères		10 833,17 €				RAR : Création parkings supp (10,8K€)
Op. 121	Gendarmerie d'Aigrefeuille		1 253,40 €				RAR : Mise en sécurité portail
Etudes urbanisme - environnement							
Op. 130	PLUIH - Urbanisme	40 745,00 €	27 165,84 €			40 223,72 €	PLUIH - SPR, module urbanisme consultations Etat (7,7K€)
Op. 16	SIG	18 095,00 €	12 439,08 €				Migration SIG Web + Cloud privé
Op. 131	PCAET	39 300,00 €					

BP 2022 – Budget Principal

Dépenses d'Investissement

		Dépenses		Recettes		Dont
		BP 2022	RAR	BP 2022	RAR	
Voirie						
Op. 15	Voirie	12 750,00 €				Caméras vidéoprotection secteur gare + ZI ouest
Op. 26	Gestion des parcs d'activités	28 840,00 €				Etude desserte routière "La Maladrerie" (6,0K€), reprise de voirie ZI Ouest (20,8K€), divers (2,0K€)
Equipement des services - siège - divers						
Op. 106	Equipement des services	115 650,00 €	42 736,99 €	37 195,00 €		Matériel technique (51,9K€), Informatique (40,0K€), matériel entretien du siège (5,8K€), Communication (2,5K€), Equipement numérique BIJ (8,9K€) RAR : minibus (24,1K€), matériel technique (11,1K€), téléphonie fixe (2,4K€), logiciel RH (5,1K€)
Op. 104	Réserve foncière	300 000,00 €				Terrain photovoltaïque La Combe
Op. 114	Logements communautaires		3 188,24 €			RAR : Porte renforcée logement temporaire d'urgence
Op. 216	Ateliers techniques	202 060,00 €	1 174,80 €	148 000,00 €		Aménagement nouvelle annexe (185,5K€), alarme ateliers (16,6K€) RAR : Téléphonie fixe (0,3K€) et relevé topo nouvelle annexe (0,8K€)
Op. 20	Siège social	48 800,00 €	192 150,98 €		260 000,00 €	Finalisation travaux + divers équipements
TOTAUX		4 599 950,00 €	979 896,63 €	1 853 955,00 €	639 521,14 €	

Madame Marie-France MORANT demande la raison pour laquelle la réalisation du skate-park sur la commune d'Aigrefeuille d'Aunis n'est pas inscrite au budget.

Monsieur Gilles GAY mentionne que ce projet ne semble pas suffisamment mature pour une inscription budgétaire. Il ajoute devoir réfléchir au site sur lequel installer cet équipement afin de vérifier qu'il s'agisse bien d'un terrain communautaire.

Madame Marie-France MORANT explique que ce projet fait suite à une demande des jeunes de la commune d'Aigrefeuille d'Aunis. Si ce projet venait à ne pas se réaliser ceux-ci seraient très déçus.

Monsieur le Président explique qu'il est nécessaire de bien définir le projet avant de l'inscrire au budget. Il ajoute que les subventions qui ont été accordées pour l'équipement de Surgères, n'existent plus.

Madame Marie-France MORANT indique que ces remarques laissent entendre que la commune d'Aigrefeuille d'Aunis pourrait devoir prendre en charge ce projet.

Monsieur le Président indique que la question sera en effet posée. Si le site retenu est sur l'emprise du complexe sportif d'Aigrefeuille d'Aunis, il s'agit de parcelles communautaires, la Communauté de Communes pourra assurer un financement. En revanche si l'emplacement choisi est communal, il faudra se poser la question du financement de cet équipement.

Il ajoute que la commune d'Aigrefeuille d'Aunis peut donc engager ce projet sans attendre la Communauté de Communes.

De plus, il fait remarquer que le skate-park situé dans l'enceinte du complexe sportif, ne sera pas exclusivement utilisé par les jeunes de la commune.

Monsieur Gilles GAY rappelle que la Communauté de Communes a investi dans le skate-park de Surgères. Cet équipement sert aussi bien aux jeunes de Surgères qu'à ceux des communes voisines. Ce pourrait être la même configuration pour les jeunes d'Aigrefeuille d'Aunis et ceux des communes voisines.

Madame Marie-France MORANT exprime sa déception.

Monsieur Gilles GAY indique qu'il faut maintenant avancer dans ce projet par le lancement d'une étude de faisabilité.

Madame Marie-France MORANT espère la réalisation de ce skate-park avant la fin du mandat.

BP 2022 – Budget Principal

Dépenses d'Investissement

L'objectif fixé de limitation des dépenses d'équipement (net de subventions) hors grosses opérations en AP/CP était une enveloppe de 920 000 €.

Il est ainsi prévu : (dépenses affichées nettes de recettes –subventions– cessions immo)

- AP/CP (extension du siège, Maison Enfance Ciré-Ballon, Pôle gare de Surgères, Rénovation système de filtration piscine de Surgères) : 1 174 165 €
- Acquisition bâtiment Ex-Enilia : 400 000 €
- Transfert du terrain photovoltaïque du BA La Combe vers le BP : 300 000 €
- Autres opérations : 871 830 €



Les autres opérations sont ainsi en deçà de l'objectif de 920 000 €.

BP 2022 – Budget Principal

Besoin de financement et impact sur la dette

Le besoin de financement exprimé par le budget primitif 2022 du Budget Principal est 945 000 €. Ce besoin de financement est fléché :

- Acquisition du bâtiment ex-ENILIA : 400 000 €, opération entièrement financée par emprunt
- Salle multisports de Surgères : 545 000 €, solde de l'emprunt contracté en 2021

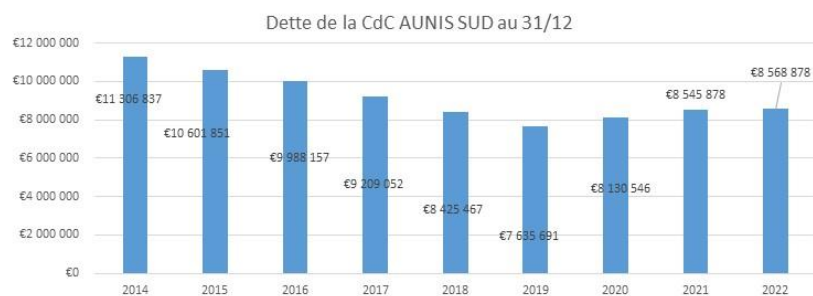
En cas de déblocage total de ces emprunts, la dette portée par le budget principal s'établirait au 31 décembre 2022 à **8 569 678 €**, en légère augmentation sur l'exercice.



Monsieur le Président indique qu'en projetant une réalisation de 100% des dépenses et les recettes réelles de fonctionnement inscrites au BP 2022, la variation de l'endettement aurait les conséquences suivantes sur les ratios d'endettement.

BP 2022 – Budget Principal

Besoin de financement et impact sur la dette



Projection des ratios d'endettement : en forte hausse mais en deçà en fin d'exercice des seuils d'alerte

	2016	2017 corrigé *	2018 corrigé *	2019	2020	2021	2022
Capacité de désendettement (dette / CAF brute)	9,96	6,33	6,22	5,64	4,50	4,51	7,66
Poids de la dette (dette / recettes réelles de fonctionnement)	75%	69%	64%	57%	57%	58%	59%



Ma Communauté
de Communes

**BUDGETS
ANNEXES**

BP 2022 – Budgets annexes

▪ Bâtiments Relais

Malgré la baisse de l'excédent de fonctionnement reporté du budget annexe Bâtiments Relais, aucune subvention d'équilibre ne sera nécessaire. Aucun excédent ne pourra être reversé au budget principal.

▪ Pépinière Agroalimentaire :

Le besoin de financement 2022 du budget annexe Pépinière est en baisse de plus de 13% par rapport à 2021.

Le bon résultat 2021 et le fort taux de remplissage prévu permettent de diminuer la subvention d'équilibre.



38

BP 2022 – Budgets annexes

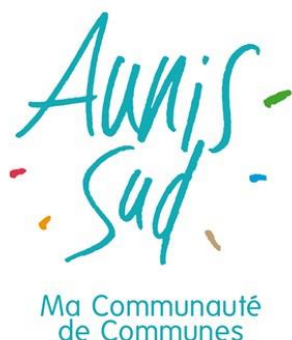
Budgets de lotissements :

Budget	Dépenses	Recettes		Commentaires
	Dépenses d'aménagement	Cessions de terrains	Subventions	
Parc d'activités La Combe	2 137 280,00 €	296 505,00 €	337 500,00 €	Etudes, maîtrise d'œuvre et travaux pour l'opération d'aménagement DETR + CD17 et transfert parcelle photovoltaïque
Parc d'activités Le Cluseau	10 500,00 €	21 675,00 €		Divers travaux + panneau de communication Cession lot 4
ZI St Mard	313 455,00 €			Acquisition d'une parcelle (97 781m²)
ZI Fief St Gilles	62 260,00 €	98 856,00 €		Acquisitions foncières + divers travaux Cession lots 3 4 et C
ZI Ouest II	10 650,00 €	77 196,00 €		Divers petits travaux reprise bordure et voirie Cession lot 16
ZI La Métairie	29 150,00 €			Frais de géomètre + frais de Raccordement de parcelles + réfection trottoirs
ZI le Thou TII	577 000,00 €	614 288,00 €	137 534,00 €	Extension sud : fin des acquisitions foncières, MOE + travaux
ZI Fief Girard Est D5	352 445,00 €			Extension Fief Girard NE (90 520m²) : fin des acquisitions + frais MOE
ZI Forges	11 150,00 €	258 623,75 €		Petits travaux Cession Premiartech + lot H et G (partie B)
Parc commercial de La Perche	2 000,00 €	753 282,00 €		Cession foncier commercial + habitat
Zone Artisanale des Ardillauds	100 625,00 €			Achat de parcelles + frais de MOE
TOTAUX	3 606 515,00 €	2 120 425,75 €	475 034,00 €	
		2 595 459,75 €		

Monsieur le Président rappelle que les 11 budgets annexes permettent d'enregistrer les différentes opérations liées aux zones d'activités communautaires en cours d'aménagement et/ou de commercialisation.

Les recettes sont dues essentiellement aux ventes de terrains sur la zone commerciale de La Perche pour laquelle du stockage foncier avait été effectué en vue l'implantation d'Intermarché, et sur la ZI de le Thou.

Il pense qu'il ne faut pas baisser la garde sur les cessions de terrains et l'accueil des entreprises. Cette dynamique est favorable au territoire, en termes de fiscalité et de création d'emplois.



BUDGETS PRIMITIFS 2022

Présentation consolidée

BUDGETS PRIMITIFS 2022

Présentation consolidée

Budget 2022 + RAR	Fonctionnement		Investissement	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Budget Principal	16 410 021,06 €	16 150 021,06 €	9 245 824,20 €	9 245 824,20 €
Bâtiments Relais	46 730,00 €	46 730,00 €	64 525,07 €	9 000,00 €
Pépinière Agroalimentaire	202 065,00 €	202 065,00 €	436 125,37 €	436 125,37 €
Parc d'activités La Combe	3 358 222,61 €	3 358 222,61 €	3 122 648,35 €	3 122 648,35 €
Parc d'activités Le Cluseau	373 067,73 €	373 067,73 €	562 639,25 €	562 639,25 €
ZI St Mard	378 664,43 €	378 664,43 €	414 089,86 €	414 089,86 €
ZI Fief St Gilles	516 632,21 €	516 632,21 €	827 846,47 €	827 846,47 €
ZI Ouest II	641 610,88 €	27 214,18 €	36 559,18 €	36 559,18 €
ZA Métairie	178 605,31 €	178 605,31 €	198 500,46 €	178 600,31 €
ZA Le Thou TII	1 402 271,95 €	1 402 271,95 €	416 178,69 €	416 178,69 €
ZA Fief Girard Est D5	440 614,96 €	440 614,96 €	528 774,92 €	528 774,92 €
ZI de Forges	653 216,92 €	653 216,92 €	676 369,78 €	676 369,78 €
Parc commercial de La Perche	1 055 891,62 €	1 055 891,62 €	1 341 280,13 €	1 341 280,13 €
Parc d'activités Les Ardillauds	100 630,00 €	100 630,00 €	100 625,00 €	100 625,00 €
	25 758 244,68 €	24 883 847,98 €	17 971 986,73 €	17 896 561,51 €

Ma Communauté
de Communes

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :
avec 1 abstention (Mme Marie-France MORANT)
et 39 voix pour

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,

- Approuve les budgets primitifs 2022 du Budget Principal Communauté de Communes Aunis Sud et de ses budgets annexes tels que résumés ci-dessous et tels qu'annexés à présente délibération :

Budget 2022 + RAR	Fonctionnement		Investissement	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Budget Principal	16 410 021,06 €	16 150 021,06 €	9 245 824,20 €	9 245 824,20 €
Bâtiments Relais	46 730,00 €	46 730,00 €	64 525,07 €	9 000,00 €
Pépinière Agroalimentaire	202 065,00 €	202 065,00 €	436 125,37 €	436 125,37 €
Parc d'activités La Combe	3 358 222,61 €	3 358 222,61 €	3 122 648,35 €	3 122 648,35 €
Parc d'activités Le Cluseau	373 067,73 €	373 067,73 €	562 639,25 €	562 639,25 €
ZI St Mard	378 664,43 €	378 664,43 €	414 089,86 €	414 089,86 €
ZI Fief St Gilles	516 632,21 €	516 632,21 €	827 846,47 €	827 846,47 €
ZI Ouest II	641 610,88 €	27 214,18 €	36 559,18 €	36 559,18 €
ZA Métairie	178 605,31 €	178 605,31 €	198 500,46 €	178 600,31 €
ZA Le Thou III	1 402 271,95 €	1 402 271,95 €	416 178,69 €	416 178,69 €
ZA Fief Girard Est D5	440 614,96 €	440 614,96 €	528 774,92 €	528 774,92 €
ZI de Forges	653 216,92 €	653 216,92 €	676 369,78 €	676 369,78 €
Parc commercial de La Perche	1 055 891,62 €	1 055 891,62 €	1 341 280,13 €	1 341 280,13 €
Parc d'activités Les Ardillauds	100 630,00 €	100 630,00 €	100 625,00 €	100 625,00 €
	25 758 244,68 €	24 883 847,98 €	17 971 986,73 €	17 896 561,51 €

- Pour le budget principal, en section de fonctionnement, autorise la création d'une autorisation d'engagement constituée de dépenses imprévues chapitre 022 à hauteur de 260 000 €,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

1.5 Modification de l'Autorisation de Programme sur Crédits de Paiement n°2015-01 - Pôle Gare de Surgères

(Délibération n°2022-02-46)

Vu l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement,

Vu l'article R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant les modalités de présentation des autorisations de programme,

Vu la délibération n°2015-04-04 du 14 avril 2015 approuvant l'autorisation de programme sur crédits de paiement n°2015-01 Pôle Gare de Surgères,

Vu la délibération n°2015-10-06 du 20 octobre 2015 modifiant l'autorisation de programme sur crédits de paiement n°2015-01 Pôle Gare de Surgères,

Vu la délibération n°2016-03-50 du 29 mars 2016 modifiant l'autorisation de programme sur crédits de paiement n°2015-01 Pôle Gare de Surgères,

Vu la délibération n°2017-02-38 du 21 février 2017 modifiant l'autorisation de programme sur crédits de paiement n°2015-01 Pôle Gare de Surgères,

Vu la délibération n°2018-03-20 du 20 mars 2018 modifiant l'autorisation de programme sur crédits de paiement n°2015-01 Pôle Gare de Surgères,

Vu la délibération n°2019-03-44 du 26 mars 2019 modifiant l'autorisation de programme sur crédits de paiement n°2015-01 Pôle Gare de Surgères,

Vu la délibération n°2020-02-51 du 18 février 2020 modifiant l'autorisation de programme sur crédits de paiement n°2015-01 Pôle Gare de Surgères,

Vu la délibération n°2021-02-44 du 23 février 2021 modifiant l'autorisation de programme sur crédits de paiement n°2015-01 Pôle Gare de Surgères,

Considérant les crédits de paiement inscrits au budget primitif 2022 du budget principal de la Communauté de Communes AUNIS SUD,

Monsieur Jean GORIOUX, Président, présente les modifications de l'AP/CP n°2015-01 :

- Le planning des travaux est décalé pour un démarrage en fin d'exercice 2022.

AP/CP n°2015-01 Pôle gare de Surgères	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020
Crédits de paiement prévisionnels	48 330,33 €	153 590,20 €	27 721,96 €	190 053,15 €	2 853,36 €	62 668,68 €
Recettes prévisionnelles	48 330,33 €	153 590,20 €	27 721,96 €	190 053,15 €	2 853,36 €	62 668,68 €
- Autofinancement	48 330,33 €	142 317,69 €	27 721,96 €	62 751,15 €	2 853,36 €	62 668,68 €
- Emprunt						
- Subventions		11 272,51 €		127 302,00 €		

AP/CP n°2015-01 Pôle gare de Surgères	Prévisionnel 2021	Prévisionnel 2022	Prévisionnel 2023	Prévisionnel 2024	TOTAL
Crédits de paiement prévisionnels	18 491,27 €	427 820,00 €	3 342 680,00 €	1 242 095,00 €	5 516 303,95 €
Recettes prévisionnelles	18 491,27 €	427 820,00 €	3 342 680,00 €	1 242 095,00 €	5 516 303,95 €
- Autofinancement	18 491,27 €	427 820,00 €	642 680,00 €	297 335,00 €	1 732 969,44 €
- Emprunt			2 200 000,00 €	390 000,00 €	2 590 000,00 €
- Subventions			500 000,00 €	554 760,00 €	1 193 334,51 €

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire d'approuver les modifications à l'Autorisation de Programme n°2015-01 Pôle Gare de Surgères.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur de la présentation ci-dessus détaillée,
- Approuve les modifications de l'Autorisation de Programme n°2015-01 telle que présentée ci-dessous :

AP/CP n°2015-01 Pôle gare de Surgères	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020
Crédits de paiement prévisionnels	48 330,33 €	153 590,20 €	27 721,96 €	190 053,15 €	2 853,36 €	62 668,68 €
Recettes prévisionnelles	48 330,33 €	153 590,20 €	27 721,96 €	190 053,15 €	2 853,36 €	62 668,68 €
- Autofinancement	48 330,33 €	142 317,69 €	27 721,96 €	62 751,15 €	2 853,36 €	62 668,68 €
- Emprunt						
- Subventions		11 272,51 €		127 302,00 €		

AP/CP n°2015-01 Pôle gare de Surgères	Prévisionnel 2021	Prévisionnel 2022	Prévisionnel 2023	Prévisionnel 2024	TOTAL
Crédits de paiement prévisionnels	18 491,27 €	427 820,00 €	3 342 680,00 €	1 242 095,00 €	5 516 303,95 €
Recettes prévisionnelles	18 491,27 €	427 820,00 €	3 342 680,00 €	1 242 095,00 €	5 516 303,95 €
- Autofinancement	18 491,27 €	427 820,00 €	642 680,00 €	297 335,00 €	1 732 969,44 €
- Emprunt			2 200 000,00 €	390 000,00 €	2 590 000,00 €
- Subventions			500 000,00 €	554 760,00 €	1 193 334,51 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

1.6 Modification de l'Autorisation de Programme sur Crédits de Paiement n°2018-02 - Salle multisport de Surgères

(Délibération n°2022-02-47)

Vu l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement,

Vu l'article R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant les modalités de présentation des autorisations de programme,

Vu la délibération n°2018-09-03 du 18 septembre 2018 autorisant la création de l'autorisation de programme sur crédits de paiement n°2018-02 Salle Multisport de Surgères,

Vu la délibération n°2019-03-49 du 26 mars 2019 autorisant la modification de l'autorisation de programme sur crédits de paiement n°2018-02 Salle Multisport de Surgères,

Vu la délibération n°2020-02-54 du 18 février 2020 autorisant la modification de l'autorisation de programme sur crédits de paiement n°2018-02 Salle Multisport de Surgères,

Vu la délibération n°2021-02-47 du 23 février 2021 autorisant la modification de l'autorisation de programme sur crédits de paiement n°2018-02 Salle Multisport de Surgères,

Considérant les crédits de paiement inscrits au budget primitif 2022 du budget principal de la Communauté de Communes AUNIS SUD,

Monsieur Jean GORIOUX, Président, présente les modifications de l'Autorisation de Programme n°2018-02 Salle Multisport de Surgères et la répartition des crédits de paiement entre les exercices 2018 et 2022 :

- Les chiffrages sont ajustés et recalés par rapport à la planification des travaux et les estimatifs des marchés, l'opération se finalisant toujours en 2022 :

AP/CP n°2018-02 Salle multisport de Surgères	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Prévisionnel 2022	TOTAL
Crédits de paiement prévisionnels	2 430,60 €	18 605,98 €	133 355,39 €	735 188,92 €	1 892 525,00 €	2 782 105,89 €
Recettes prévisionnelles	2 430,60 €	18 605,98 €	133 355,39 €	735 188,92 €	1 892 525,00 €	2 782 105,89 €
- Autofinancement	2 430,60 €	18 605,98 €	133 355,39 €	190 447,35 €	91 220,00 €	436 059,32 €
- Emprunt			0,00 €	330 000,00 €	545 000,00 €	875 000,00 €
- Subventions				214 741,57 €	1 256 305,00 €	1 471 046,57 €

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire d'approuver la création de la modification de l'Autorisation de Programme n°2018-02 Salle Multisport de Surgères.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur de la présentation ci-dessus détaillée,
- Approuve la modification de l'Autorisation de Programme n°2018-02 telle que présentée ci-dessous :

AP/CP n°2018-02 Salle multisport de Surgères	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Prévisionnel 2022	TOTAL
Crédits de paiement prévisionnels	2 430,60 €	18 605,98 €	133 355,39 €	735 188,92 €	1 892 525,00 €	2 782 105,89 €
Recettes prévisionnelles	2 430,60 €	18 605,98 €	133 355,39 €	735 188,92 €	1 892 525,00 €	2 782 105,89 €
- Autofinancement	2 430,60 €	18 605,98 €	133 355,39 €	190 447,35 €	91 220,00 €	436 059,32 €
- Emprunt			0,00 €	330 000,00 €	545 000,00 €	875 000,00 €
- Subventions				214 741,57 €	1 256 305,00 €	1 471 046,57 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

1.7 Modification de l'Autorisation de Programme sur Crédits de Paiement n°2019-01- Plan Climat Air Energie Territorial

(Délibération n°2022-02-48)

Vu l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement,

Vu l'article R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant les modalités de présentation des autorisations de programme,

Vu la délibération 2019-03-49 du 6 mars 2019 autorisant la création de l'AP/CP 2019-01 afférente à la réalisation du Plan Climat Air Energie Territorial,

Vu la délibération 2020-02-53 du 18 février 2020 modifiant l'AP/CP 2019-01 afférente à la réalisation du Plan Climat Air Energie Territorial,

Vu la délibération 2021-02-48 du 23 février 2021 modifiant l'AP/CP 2019-01 afférente à la réalisation du Plan Climat Air Energie Territorial,

Considérant les crédits de paiement inscrits au budget primitif 2022 du budget principal de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Monsieur Jean GORIOUX, Président, présente la modification de l'Autorisation de Programme n°2019-01 Plan Climat Air Energie Territorial avec un décalage de l'opération sur les exercices 2022 et 2023 :

AP/CP n°2019-01 PCAET	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Prévisionnel 2022	Prévisionnel 2023	Total
Crédits de paiement prévisionnels	0,00 €	3 000,00 €	39 300,00 €	10 000,00 €	52 300,00 €
Recettes prévisionnelles	0,00 €	3 000,00 €	39 300,00 €	10 000,00 €	52 300,00 €
- Autofinancement	0,00 €	3 000,00 €	39 300,00 €	10 000,00 €	52 300,00 €
- Emprunt					
- Subventions					

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire d'approuver la modification de l'Autorisation de Programme n°2019-01 Plan Climat Air Energie Territorial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur de la présentation ci-dessus détaillée,
- Approuve la modification de l'Autorisation de Programme n°2019-01 telle que présentée ci-dessous :

AP/CP n°2019-01 PCAET	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Prévisionnel 2022	Prévisionnel 2023	Total
Crédits de paiement prévisionnels	0,00 €	3 000,00 €	39 300,00 €	10 000,00 €	52 300,00 €
Recettes prévisionnelles	0,00 €	3 000,00 €	39 300,00 €	10 000,00 €	52 300,00 €
- Autofinancement	0,00 €	3 000,00 €	39 300,00 €	10 000,00 €	52 300,00 €
- Emprunt					
- Subventions					

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

1.8 Modification de l'Autorisation de Programme sur Crédits de Paiement n°2020-01 - Piscine de Surgères – Rénovation de la salle des machines

(Délibération n°2022-02-49)

Vu l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement,

Vu la délibération n°2020-02-50 du 18 février 2020 autorisant la création de l'autorisation de programme sur crédits de paiement n°2020-01 Piscine de Surgères rénovation de la salle des machines,

Vu la délibération n°2021-02-49 du 23 février 2021 modifiant l'autorisation de programme sur crédits de paiement n°2020-01 Piscine de Surgères rénovation de la salle des machines,

Considérant les crédits de paiement inscrits au budget primitif 2022 du budget principal de la Communauté de Communes AUNIS SUD,

Monsieur Jean GORIOUX, Président, présente les modifications de l'Autorisation de Programme n°2020-01 Piscine de Surgères – rénovation de la salle des machines et la répartition des crédits de paiement entre les exercices 2021 et 2022 avec un décalage des crédits de paiements sur 2022 :

AP/CP n°2020-01 Piscine de Surgères - rénovation salle des machines	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Prévisionnel 2022	Total
Crédits de paiement prévisionnels	0,00 €	10 038,10 €	400 275,00 €	410 313,10 €
Recettes prévisionnelles	0,00 €	10 038,10 €	400 275,00 €	410 313,10 €
- Autofinancement	0,00 €	10 038,10 €	400 275,00 €	410 313,10 €
- Emprunt				
- Subventions				

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire d'approuver la modification de l'Autorisation de Programme n°2020-01 Piscine de Surgères – rénovation de la salle des machines.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur de la présentation ci-dessus détaillée,
- Approuve la modification de l'Autorisation de Programme n°2020-01 telle que présentée ci-dessous :

AP/CP n°2020-01 Piscine de Surgères - rénovation salle des machines	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Prévisionnel 2022	Total
Crédits de paiement prévisionnels	0,00 €	10 038,10 €	400 275,00 €	410 313,10 €
Recettes prévisionnelles	0,00 €	10 038,10 €	400 275,00 €	410 313,10 €
- Autofinancement	0,00 €	10 038,10 €	400 275,00 €	410 313,10 €
- Emprunt				
- Subventions				

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2. DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN VERTU DE SA DELEGATION

Monsieur Jean GORIOUX, Président, a informé l'Assemblée des décisions prises en application des délégations données par le Conseil Communautaire :

Décision 2022D11 - signature d'une convention de partenariat avec la ville de Saint Palais sur Mer dans le cadre de l'Electrossession 2022. Cette Convention prévoit une participation financière de la Cdc Aunis sud à verser à la ville de Saint Palais sur Mer à hauteur de 100 euros pour participer au financement de la rencontre départementale de clarinette à la salle de la Salicorne de Saujon le mercredi 23 mars 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance 20h05.

Monsieur le Président adresse ses remerciements à Monsieur Marc BOUSSION qui a travaillé depuis la fin de l'année pour préparer l'ensemble des documents budgétaires, sachant que sa collaboratrice fut absente pendant 3 semaines.

HORS ORDRE DU JOUR

Madame Anne-Sophie DESCAMPS informe que dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire (PAT) La Rochelle-Aunis-Ré en phase d'émergence, la Communauté de Communes organise un atelier à destination des élus sur la thématique du foncier agricole. Cet événement aura lieu le jeudi 10 mars 2022, de 13h45 à 16h, dans la salle du Conseil Communautaire à Surgères, en présence de la SAFER, du Département et de Terre de Liens.

Le 9 mars 2022, une visite au moulin pilote d'une production laitière aura lieu à l'ENILIA-ENSMIC organisée par le Département et la Chambre d'Agriculture. Un atelier sera organisé sur l'achat local de produits laitiers. Les élus y sont invités ainsi que le personnel de la restauration scolaire. Une inscription est obligatoire pour y participer.